

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

A V R I L 1759.



A LUXEMBOURG;

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. L I X.

*Avec Privilège de Sa Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le Sr. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 42 parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8^o. nouv. Édit. revûë par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

AVRIL 1759.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

NOUS avons depuis quelque-tems à faire mention d'un Ouvrage, qui mérite un accueil distingué. Outre son mérite il a celui de la nouveauté. C'est une *Description historique de l'Empire Ruffien*, imprimé à Amsterdam en deux volumes in 12. On avoit bien, à la vérité, des morceaux & des traits dispersés de l'Histoire de Russie; mais ce n'étoient jusqu'ici que des notions insuffisantes. La *Des-*

R 2 *cription*

cription qu'on nous donne ici présentẽ une idée plus complete de ce vaste Empire. Ce n'est point une Histoire; aussi n'a-t-elle pas osé en prendre le nom. Les Savans Journalistes de Trévoux l'ont analysée; & voici ce qu'ils avoient à en dire.

Au milieu des ténèbres de la barbarie, dont ces grandes Provinces ont été si long-tems couvertes, beaucoup plus que de neiges, on auroit peine à débrouiller l'informe chaos des anciens Manuscrits, supposé même qu'il en reste un grand nombre; à séparer le vrai de la fable, à digérer les faits, à vérifier les allégations. C'est une connoissance que le tems nous amenera, & dont la gloire est réservée, sans doute, à l'Académie Impériale de Peterbourg: Académie naissante, mais déjà très-féconde & très-riche en découvertes. C'est à elle de défricher un champ inculte, & de faire pour le monde littéraire ce que Pierre le Grand a fait pour le monde physique & moral, en tirant la Russie comme d'un néant. En attendant, les deux Volumes que nous annonçons, pourront servir de supplément. Il est tems de connoître un peu plus à fond une Puissance aussi considérable, qui figure aujourd'hui avec tant d'éclat dans l'Europe, dans l'Asie: & Dieu veuille, pour ses voisins, qu'elle n'y joie pas un plus grand rôle, comme l'illustre Evêque d'Avranches (Mr. Huet) semble l'avoir prédit. Elle commence à sentir ses forces: elle fait plus, elle commence à les employer: en perfectionnant son ouvrage, elle pourroit faire ressouvenir le monde, que déjà plusieurs fois le Nord de l'Asie & de l'Europe a dévasté & conquis le Midi de ces deux vastes Continents.

Un avantage propre de cette Description, c'est d'avoir été faite sur les lieux par un témoin oculaire, qui étoit tout-à-la-fois Observateur exact & curieux, & en quel tems encore? lorsque cet Etat reprenoit une nouvelle face, & qu'il sortoit comme de dessous terre. Il s'agit de M. le Baron de Strahlenberg, Capitaine Suédois présent & A&eur à la
funeste

funeste journée de Pultawa en 1709 : il eut le sort de quantité d'autres, & resta prisonnier en Russie depuis ce tems-là jusqu'à l'année 1721, c'est-à-dire, jusqu'à la paix de Neustadt; mais bien différent de quantité d'autres, il fut mettre son malheur à profit, il rassembla toutes les lumières dont il avoit besoin, & il composa à petit bruit l'Ouvrage en question : on dit à *peut bruit* pour les raisons qui seront expliquées bientôt.

Ce Recueil dans l'original Allemand est beaucoup plus ample. Le Traducteur François en a supprimé judicieusement une bonne partie, qui lui a paru sèche & peu intéressante par rapport à nous. " Quand tout l'Ouvrage, dit-il, a été traduit, " on s'est apperçu que près de la moitié ne con- " sistoit qu'en recherches étymologiques & autres " remarques (dans le même goût) C'est " pourquoy on a pris la résolution de ne donner " au Public que la partie historique, qui concerne " l'Empire Rus sien. . . . Au reste, on se propose " de faire déposer à la Bibliothèque du Roi tout " ce que l'on n'a pas jugé être, dans l'Ouvrage de " M. de Strahlenberg, du goût général de la Na- " tion François e. „

On n'attend pas que nous donnions une Analyse suivie & complète; nous n'insisterons que sur quelques Articles, & nous nous contenterons d'indiquer les autres.

1°. " L'Empire de Russie est l'un des plus " vastes qu'il y ait au monde. Son étendue actuelle " comprend en longueur, de l'Occident à l'Orient, " près de 1400 lieues d'Allemagne, c'est-à-dire, " environ le double de l'Europe; savoir, depuis la " pointe de l'Isle d'Oesel en Livonie " jusqu'à l'extrémité de la presqu'Isle de Kamt- " schatka Sa largeur est d'environ 400 " lieues, depuis le 45 degré de latitude Septentrio- " nale jusqu'au-delà du 73e. „ Elle a pour limites quatre Mers différentes, qui sont la Mer Baltique à l'Occident, la Mer Glaciale au Nord, la Mer Caspienne au Midi, à l'Orient la partie Septentrionale de la Mer *Pacifique*, qui ne l'est guères de ce côté-là; sans compter une multitude de terres in-

termédiaires : on peut juger par-là des avantages de sa situation pour le Commerce.

2°. Mr. de Strahlenberg distribué en quatre climats le terroir de la Russie. La première partie & la plus grande sans comparaison, puisque son étendue est de dix degrés de latitude-Nord, est fort froide, fort stérile, par conséquent fort mal-peuplée. Cependant la Providence y a ménagé des ressources, quantité de racines bonnes à manger, des groseilliers, fraisières, framboisiers sauvages, du poisson & du gibier de toutes les sortes, quelque peu d'orge en certains cantons. La seconde partie, du 60 au 57e degré, plus tempérée, plus cultivée, est aussi plus peuplée. Elle a des chèvres, des moutons, des chevaux, des bêtes à cornes; elle rapporte d'assez bon bled, des légumes passables. Mais outre qu'il s'y trouve un assez grand Pays absolument inculte & désert, elle est fort sujette aux mauvaises années. Les trois degrés suivants, en tirant au Sud, renferment les Provinces de Smolensko, Rostow, Moscou, Relan, Noyogorod, Casan, Wiarka, les parties plus Méridionales de la Permie & de la Sibérie &c. A l'exception des vignes, tout ce qu'on peut désirer s'y trouve : la Sibérie en particulier dans ses parties Australes, est singulièrement fertile en grains. La quatrième division, depuis le 54e jusqu'au 46e degré, a des Pays aussi peuplés, & presque aussi fertiles qu'aucune autre contrée de l'Europe. Rien n'y manque, ni pour la vie, ni pour les délices; le vin même y abonde, & si celui d'Astracan a ce défaut, qu'il est peu de garde, les environs du Don (l'ancien Tanai) & du Niéper (autrefois Boristhène) en fournissent qui ne cède en rien, selon notre Auteur, au meilleurs d'Allemagne.

Le Traducteur ajoute, dans ses Notes, des particularités curieuses sur la *Nalive*, espèce de pomme transparente & d'un suc exquis; sur l'*Arbouse*, fruit semblable au melon & d'un goût délicieux; sur les lièvres *volants*, ainsi appellés, parce qu'on ne les voit guères qu'en l'air; sur le *Belluga*, le plus gros poisson de rivière qui nous soit connu, (on en voit de 56 pieds de long sur 18 de large;) & sur le *Caviar* qu'on en retire. Or le *Caviar* est un nom
géné-

générique, qui s'applique à tous les œufs de poissons fumés ou salés, spécialement de l'Esturgeon : ce qu'on n'a pas assez distingué. C'est donc à nous de nous défabufer sur le compte de la Russie. Bien des gens la regardent comme une vaste solitude hispide & glacée. Cela est vrai pour les Parties du Nord ; mais en mettant ensemble ce qu'il y a de Provinces fertiles sous la domination des Czars, on en formeroit un Royaume très-étendu & très-florissant.

Nous ne suivrons pas Mr. de Strahlenberg dans l'énumération des Gouvernemens, des Provinces & des Métropoles. Toute cette nomenclature, quoique nécessaire, a quelque chose d'un peu sec. Il suffira de dire, avec lui, que l'Empire Ruffien se divise naturellement en Russie proprement dite, en Pays conquis ou *acquis* ; que la Russie propre se divise en Grande Russie, Petite-Russie & Russie-Blanche ; la Russie-Rouge & la Russie-Noire sont des Provinces de Pologne : que les Pays conquis ou *acquis* sont au nombre de cinq ou six : “ Savoir, la Permie “ & la Samoïedie, qui a été pendant du tems sous “ sa dépendance : le Royaume de Casan ; le Royaume d'Astracan ; la Sibérie, & les Provinces qui, “ après la guerre de Suède, ont été annexées à la “ Russie par la paix de Neustadt en 1721, savoir “ une partie de la Finlande, la Livonie & l'Ingrie. „ Que tous ces grands Etats sont partagés en Gouvernemens : anciennement on en comptoit huit & ensuite neuf ; Pierre I. ajouta le dixième : enfin, après sa mort, on fit une nouvelle répartition, & il y en a aujourd'hui quatorze, dont la plupart sont composés de plusieurs grandes Provinces. Quant au nom de Russie, Mr. de Strahlenberg le dérive de *Ross*, terme qui signifie en Langue Esclavone des gens dispersés : les Russes ne sont, en effet, que des Esclavons chassés de leur Pays natal, qui se réfugierent dans celui qu'ils occupent. L'Auteur avoit, sur ce point d'Histoire, de longues & savantes Différentations étymologiques qu'on a supprimées.

Les Antiquités de Russie sont assez obscures, & la chose n'est pas étonnante. Ses habitants en proie à l'ignorance, n'ont connu l'usage de l'écriture qu'au dixième siècle ; il s'en falloit beaucoup d'ailleurs que

que leur Monarchie n'eût la même étendue qu'aujourd'hui. Elle s'est formée peu à peu par l'incorporation de plusieurs petites Souverainetés, presque toutes barbares & assez peu connus. Ajoutons à cela de grands incendies qui ont consumé presque tous les anciens Mémoires; & la Politique ombrageuse des Souverains, qui défendoient à leurs Sujets d'écrire rien touchant leur Patrie. Politique qui subsistoit il n'y a pas encore long-tems. L'Auteur en cite des exemples, & il a pu en servir lui-même.

Le préjugé néanmoins se dissipe. En 1745, la Russie a donné une Carte de ses Provinces, & ses Savans en ont promis une description qui n'a point encore paru.

Les Souverains de ces grandes régions ne sont guères connus que depuis un certain Rurich, qui y regnoit vers l'an 900 de l'Ere Chrétienne. Sa postérité lui a succédé pendant l'espace d'un peu plus de 600 ans, toujours par droit d'ainesse, & avec une autorité despotique; il en faut retrancher 150 ans passés dans l'esclavage des Tartares. Le dernier de cette famille fut Féodore ou Théodore premier du nom, il fut empoisonné par l'usurpateur Boris Gudenow, qui se défit aussi de son frère Demètrius: ce qui fit naître la pensée au Moine Gregoire Atrepiew, de se faire passer pour ce même Demètrius. Il joua si bien son rôle, il fut si bien gagner plusieurs Grands & les Polonois, que ceux-ci lui fournirent une grande Armée; cet argument victorieux le fit reconnoître sans peine pour le vrai Demètrius. L'exécration publique allumée contre le tyran, le servit mieux, sans doute, que les droits equivoques de sa naissance. Abandonné de tout le monde, trahi par ses propres Généraux, Boris s'empoisonna lui-même, & son fils Théodore qu'un petit nombre de Courtisans voulut lui substituer, sur le point d'être pris, se précipita du haut de son Palais.

Le faux Demètrius goûta peu de tems le fruit de ses intrigues. Le mépris qu'il montra pour les Moscovites, la préférence donnée aux Polonois, l'envie qu'il témoigna de réunir à l'Eglise Romaine ses Etats Schismatiques, la déclaration juridique de sa prétendue mère, ses violences sur-tout & ses vexations

tions abrégerent son règne, & il fut tué le 27. Mai 1606. Le Sénat Russe s'assembla & lui donna pour successeur Basile Schuiski, Boiare, ou simple Gentilhomme : nouvelle scène encore plus orageuse. Les uns le reconnurent ; d'autres en plus grand nombre appellerent Uladislav, fils de Sigismond, Roi de Pologne ; un tiers-parti offrit la Couronne à Charles IX. Roi de Suède, pour quelqu'un de ses fils. Après bien des altercations, des guerres civiles & l'expulsion totale des Suédois & des Polonois, le choix de la Nation tomba sur le jeune Michel Romanow, âgé de quinze ans, & fils de l'Archevêque de Roïtow. La considération où étoit son père, la noblesse de son sang, mêlé plus d'une fois à celui des Czars, une prétendue révélation faite au Métropolitain de Moscou, l'éleverent au rang suprême, malgré les oppositions de sa propre mère. Telles sont, en deux mots, ces fameuses révolutions dont on trouve l'Histoire ici & par-tout ailleurs : tel fut l'avènement au Trône, en 1613 de l'illustre maison *Romanow*, qui gouverne la Russie depuis ce tems-là.

Mr. de Strahlenberg & son Traducteur, qui quelquefois est son Continuateur, donnent ici une Histoire succincte des successeurs du Czar Michel. Alexis, son fils, fut un Prince illustre, guerrier célèbre & grand Politique, qui n'a peut-être été surpassé que par le troisième de ses fils. Il fut père de Théodore, de Iwan & de Pierre, dont nous parlerons plus au long. Tout le reste est de notre tems & assez connu.

Il nous paroît qu'on ne s'est point assez étendu sur l'article du Commerce. On ne nous dit qu'un mot de celui que la Russie fait, par terre, avec la Chine. Il est vrai néanmoins que le Commerce des Russes est considérable, & qu'il s'accroît de jour en jour. La fondation de S. Petersbourg, la création d'une Marine par Pierre le Grand, la découverte & l'acquisition du Kamtschatka qui ouvre aux Moscovites la Mer du Sud, les Isles du Japon & l'Empire de la Chine du côté de la Mer, tout concourt à l'encourager. Quand on vient à considérer ces facilités qu'a la Russie pour le trafic, & l'avantage de sa situation, & ses productions naturelles,

relles, & le Despotisme des Maîtres, & la soumission presque servile des Sujets, il peut sembler étrange que les revenus des Empereurs Russiens ne soient pas plus grands. Ceux du Czar Alexis n'excédoient pas cinq millions de roubles (vingt-cinq millions monnoyé de France;) Pierre, son fils, les a portés au double. Quelques Russiens les font aujourd'hui monter à vingt millions de roubles (cent millions de livres.) Mais leur calcul n'est rien moins que certain.

La Russie cependant entretient des forces nombreuses, offensives & défensives, régulières & irrégulières. Les troupes offensives régulières consistent, selon Mr. de Strahlenberg, en quarante-quatre Régimens d'Infanterie, faisant en tout 63360 hommes; & trente-trois Régimens de Cavalerie, qui font 31680 hommes. On entre ici dans le détail des Officiers qui commandent ces Corps, de l'Artillerie qui les suit, de l'uniforme, de la paye &c. mais ce détail nous conduiroit trop loin. Quant aux troupes offensives irrégulières, composées la plupart de Cosaques, Calmouks & Tartares; elles forment un Corps d'environ 60000 hommes. Les troupes destinées à la défensive, sont aussi régulières ou irrégulières. Les premières sont réparties dans les principales Villes & sur les frontières, & vont à 96000 hommes. Les défensives irrégulières n'ont point de nombre fixe, ni de solde assignée. " Ce
 „ sont 1°. la Noblesse de tout le Pays avec ses va-
 „ lets; 2°. la Milice de Russie dans chaque Gou-
 „ vernement; 3°. les Cosaques, les Calmouks, &
 „ tous les Tartares qui ne marchent pas avec l'Ar-
 „ mée. . . . „

On donne aussi l'état de la Marine. Les forces Maritimes sont presque toutes pour la Mer Baltique, & consistent en 36 Vaisseaux de ligne, 12 Frégates, 19 plus petites, & 240 Galères: de plus, un pareil nombre de Galères qu'on garde dans les Magazins, mais démontées par pièces & numérotées, avec tous les équipages nécessaires. Quand l'Auteur écrivoit ceci, on étoit sur le point de construire de nouveaux Nayires pour la Mer-Blanche du côté d'Archangel, pour les Côtes de Sibérie & pour le Kamtchatka.

chatka. On jugera par cet échantillon des forces Russiennes. Comme il y a près de quarante ans que l'Auteur Suédois faisoit ce détail, le Traducteur auroit pu nous dire si tel est à présent l'état actuel de la Russie, s'il n'y auroit point eu de changemens en plus ou en moins.

Tout le monde est instruit que Pierre le Grand a beaucoup adouci & civilisé ses Sujets; mais le Lecteur peut-être désireroit quelque chose de plus sur les mœurs, le génie, le caractère, les inclinations des diverses Nations qui composent ce grand Empire. Cette partie intéressante paroît ici un peu trop négligée. En récompense, on nous parle beaucoup de la Noblesse Russe & de ses différens degrés, de la forme de son Gouvernement, tant ancien que moderne, des districts & des Villes qui payent contribution à l'Etat, des différentes espèces de Tartares, Sujets ou Tributaires de la Russie. Malgré la Note du Traducteur où il remarque (ce qui est vrai) que, dans le Nord & dans tout l'Orient, ces Peuples se nomment *Tatars*, & non pas *Tartares*, nous demandons qu'il nous soit permis de parler comme on parle en France. *

Quant aux noms de *Grand-Duc*, de *Czar*, d'*Empereur*, il ne faut pas les confondre. Le titre de *Grand-Duc* est une ancienne appellation, relative à certaines Provinces de Russie, le *Grand-Duché* de Moscou, de Wolodimir, de Novogorod &c. Le mot *Czar*, en Langue Esclavone, répond à celui de *Roi*, & par conséquent ne vient pas du mot Latin *Cesar*. Jean Wasiliewitz, surnommé *le Grand*, après s'être emparé du Royaume de Casan, fut le premier qui s'appropriâ le titre de *Czar*, au commencement

* Cette Note, au reste, où le Traducteur parle du nom de *Tatars*, est singulière en ce qu'on y trouve que le mot *Tatars*, sans *v* au milieu, est au II. Livre des *Machabées* Chap. IV. Vers. 47, selon l'*original Grec*. Or nous pouvons assurer que cela n'est point vrai; on lit *Scythes* dans le Grec comme dans le Latin.

ement du seizième siècle. Son fils perdit Casan, & avec lui la qualité de Czar. Jean Basilowitz, fils de ce dernier, reprit Casan & le nom de Czar avec lui. Tels étoient ses titres : Czar de Casan & d'As-tracan, Grand-Duc de Moscou, de Wolodimir & de Novogorod, Seigneur de Plescow &c. *Powelitel & Samoderchetz de tous les Russes.* *Powelitel* signifie *Empereur*; *Samoderchetz*, *Conservateur*. On ne contestoit pas à Pierre le Grand le nom Russe de *Powelitel*; mais quand il fut question de latiniser ce mot & de se faire reconnoître *Empereur*, " ce nouveau
 ,, titre, qui demandoit du changement pour le cé-
 ,, rémonial & pour le rang, donna lieu à de lon-
 ,, gues contestations, qui enfin sont finies à la
 ,, satisfaction de la Russie. ,,

Les limites de la Russie ne sont pas difficiles à déterminer, & les nouvelles Cartes les fixent assez. Mais comme cette Monarchie possède, dans l'Asie Septentrionale, un vaste terrain, ce sont les bornes de l'Europe & de l'Asie, de ces côtés-là qu'il n'est pas aisé d'assigner. Ceci fait la matière d'une espèce de dissertation, où Mr. de Strahlenberg pose pour limites du côté du Midi, le Don ou Tanais, ce qui n'est pas difficulté : il s'agit du Septentrion. Ce ne peut être le fleuve Obi, comme l'ont cru plusieurs, qui sépare ces deux parties du monde, fleuve qui, de l'aveu de tous les Géographes, s'enfonce assez avant dans l'Asie : c'est donc, selon lui, une branche de ces montagnes connues par les Anciens sous le nom de monts *Ryphées* & de monts *Rymniques*, laquelle aboutit à la Mer Glaciale entre les embouchures du *Petzora* & de l'*Obi*. Le savant Traducteur n'est pas convaincu. Il observe, dans une Note, que la plupart des preuves sur lesquelles son Auteur s'appuie, ne sont pas concluantes; il propose d'autres limites formées par des rivières plutôt que par des montagnes : " Et c'est, dit-il, aux Savans à
 ,, juger si elles ne sont pas plus convenables que
 ,, celles de Mr. de Strahlenberg. ,,

La Religion & l'Eglise des Russes sont deux articles traités assez au long. Leur Religion est la Schismatique-Grecque, suivant un Rite particulier. Ce fut vers le milieu du dixième siècle, ou plutôt vers la fin, sous l'Empire de Jean Zimisces qui com-
 mença

mença en 969 l'an du monde 6463, suivant le calcul de ces Peuples, que leur Princesse Olha reçut le Baptême à Constantinople. Il y avoit déjà des Chrétiens répandus parmi ses Sujets, & son exemple les multiplia beaucoup. Swetoslaw son fils ne l'imita pas, & demeura Payen. Mais Wolodimir ou Wladimir son petit-fils, qui épousa la sœur de Basile & de Constantin, Empereurs de C. P., établit à demeure la Foi Chrétienne dans ses Etats; il fit baptiser, dans un même jour, ses douze fils & vingt mille Russes; il fonda plusieurs Eglises & parcourut lui-même, en Apôtre, plusieurs de ses Provinces; pour y faire adorer Jesus Christ; aussi l'Eglise Russe le compte-t-elle au nombre de ses Saints, de même que son ayeule Olha: deux de ses fils sont reconus pour tels par l'Eglise entière. Les Russiens n'étoient pas alors Schismatiques; le schisme de l'Eglise Grecque ne fut consommé que dans l'onzième siècle par Michel Cérularius, & n'a pénétré en Russie que long-tems après.

Les Russiens Grecs ont aussi leurs hérétiques, entre-autres une secte composée de *Bourgeois & de Payans d'une très-grande simplicité*, & d'une parfaite ignorance. Ceux-ci traitent pareillement d'hérétiques les partisans de la Religion dominante; & les prétendus erreurs qu'ils leur reprochent sont assez risibles, c'est, par exemple, de dire trois fois, au-lieu de deux, l'*Alleluia*; d'apporter à la Messe sept pains, au-lieu de cinq, & autres points de pareille importance. Il y en a deux cependant qui sont plus sérieux; car ils soutiennent 1°. comme un de nos Philosophes modernes, que tous les biens doivent être communs, & tous les partages égaux. 2°. Qu'il est permis & méritoire de se tuer pour l'amour de J. C. Du reste, tout système de Religion est toléré en Russie; Catholiques, Arméniens, Luthériens, Calvinistes, Idolâtres, Juifs, Mahométans &c. tous y ont leurs Temples & leur exercice public. Vers le Nord de l'Empire, il y a beaucoup de Payens: dans les parties Méridionales, les Mahométans sont en fort grand nombre. Ceux-ci, selon Mr. de Strahlenberg, sont un trentième de la Nation.

On donne ensuite la succession des principaux Métro-

Métropolités de Russie, & il paroît par cette récoen-
 sion, qu'elle fut long-tems sans entrer dans le schif-
 me des Grecs. Ce ne fut que vers le milieu du
 quinziesme siècle qu'il fut consommé par un Pho-
 tius, Métropolité de Novogorod. Ainsi, un premier
 Photius commença le scandale à C. P. ; un autre
 Photius l'enracina dans la Russie. " Alors, ajoute le
 Traducteur, il commença à y avoir deux espèces
 de Métropolités de Russie, l'un Catholique, pour
 la partie soumise aux Polonois; & l'autre Schif-
 matique, pour la Grande-Russie. Cette division
 fut affermie après l'expulsion d'Isidore, faite à
 Moscou en 1442, & ce n'est que de ce tems qu'il
 semble qu'on doive véritablement dater le schif-
 me de l'Eglise Russe, parce que ce fut alors
 qu'il devint dominant & perpétuel. „ On nous
 renvoie, pour tout cet article, à la savante Préface
 des Bollandistes pour le second Tome de Septem-
 bre, où ce point est traité à fond.

La Russie n'eut des Patriarches qu'en 1588, sous
 le Czar Fœdor Iwanowitz; ils furent reconnus
 pour tels par les quatre autres, de C. P. d'Antio-
 che, d'Alexandrie, de Jérusalem. Sous l'Empire
 d'Alexis, un d'eux, nommé Nicôn, le porta bien
 haut, & fier de la faveur du Peuple, il voulut se
 mêler du Gouvernement. Alexis le fit déposer &
 renfermer dans un Monastère. Sous Théodore, frère
 de Iwan & de Pierre, Pesterim, autre Patriarche,
 eut part à des intrigues qui n'éclatèrent qu'après sa
 mort. C'est ce qui déterminâ Pierre le Grand,
 quand il fut le Maître, à abolir le Patriarchat qui
 donnoit trop d'autorité. " Ce fut en 1719 qu'il
 publia ses intentions par un Manifeste qui portoit
 qu'à la place d'un Patriarche, on établirait pour
 le Gouvernement Ecclésiastique un Synode tou-
 jours subsistant, fondé sur de bons réglemens,
 &c. „ Cet établissement se fit en effet, & ce
 Synode ou Chambre Ecclésiastique règle tout pour
 le spirituel.

Ici le Traducteur fait une Addition importante :
 " il s'agit d'un projet de réunion de l'Eglise Rus-
 sienne avec l'Eglise Romaine, présenté au Czar
 Pierre I. par plusieurs Docteurs de Sorbonne lors
 de son voyage en France en 1717, où l'on voit
 „ quelle

quelle est la croyance des Russiens, & ce qui les divise d'avec les Catholiques. Le Czar étoit venu le 14. Juin 1717 visiter la Sorbonne, & la Sorbonne en prit occasion de lui présenter ce Mémoire, qui se réduit à montrer deux choses : la première, que les Russiens & les Latins font d'accord sur la plupart des dogmes ; l'autre, que les articles de discipline, qui ne sont pas les mêmes dans les deux Eglises, ne doivent pas rompre l'unité, ni altérer la charité. Pierre, touché de ces raisons, promit d'en faire usage, & à peine fut-il de retour en Russie, qu'il ne manqua pas de communiquer à ses Evêques le projet des Docteurs François. Les Russes eurent ordre de répondre : ils le firent modérément ; mais on entrevoyoit assez leurs défaites. Ils disoient ne pouvoir agir sans le concours de quatre Patriarches. Ils demandoient un Concile général, où les matières fussent de nouveau discutées. Enfin ils éludèrent de nouveau les vûes de leur Maître, qui y alloit de bonne foi & y trouvoit même son intérêt.

Quelques Evêques cependant se déclarent pour la réunion : à leur tête étoit l'Archevêque de Rézan, le plus instruit d'eux tous & le plus capable. Il écrit en faveur du *Projet*, & ses Ouvrages furent publiés ; mais, en 1731, le Duc de Biron ou Biren, Favori de l'Impératrice & grand Luthérien, bien secondé par l'Archevêque de Novogorod, furieux ennemi des Latins & soupçonné lui-même de Luthéranisme, en fit retirer tous les exemplaires. L'Archevêque de Rézan & quatre Evêques qui pensoient comme lui, furent dégradés & emprisonnés, & l'affaire de la réunion en est restée-là : à cela près que l'Impératrice, aujourd'hui regnante, fille unique de Pierre le Grand, a permis, aussitôt après son couronnement, qu'on distribuât le Livre de l'Archevêque de Rézan.

L'Histoire de Pierre I. qui remplit une grande partie du premier Volume, fournirait, elle seule, matière à de longs Extraits : mais, comme elle est assez connue, il suffira de remarquer deux choses : l'une, qu'il eut à surmonter de puissants obstacles, des calomnies, des conspirations, des révoltes. La plus singulière est celle d'Astracan ; quand on voulut réformer

réformer la barbe & le vêtement de ses habitans, conformément aux ordres de l'Empereur, ces Russiens en vinrent à des excès & à une rébellion ouverte ; preuve de ce qu'on dit que la coutume, bonne ou mauvaise est quelque chose de sacré pour les petits esprits. La Russie se vit inondée de libelles, où Pierre étoit traité de scélérat, de perturbateur, d'Athée, d'Antechrist. Sa constance triompha de tout ; & ces mêmes peuples, qui ne pouvoient souffrir d'abord de devenir heureux & illustres, lui déferèrent d'une commune voix le titre de *Pierre le Grand*. L'autre remarque est que ce grand Prince, qui a tant voyagé par Mer, qui a fondé la Marine Russienne, avoit, dans son enfance, une frayeur invincible de l'eau. Les stratagèmes innocens qu'employèrent son Gouverneur, le Prince Gallitzin & le Czar Iwan son frère, dont il étoit tendrement aimé, le guérirent si bien de cette espèce d'hydrophobie, que d'une extrémité il passa à l'autre, & qu'ayant vû dans un Canal les débris d'une Chaloupe qu'un Hollandois avoit construite pour le divertissement de la Cour, il conçut dès-lors le projet d'une Marine, & devint passionné pour la Mer.

Les deux Articles dont il nous reste un mot à dire, paroîtront curieux aux Savans. Ils seront charmés de connoître un peu mieux la Sibérie, cette vaste contrée d'Asie qu'un payfan Russien découvrit le premier, sous le règne de Boris : & c'est pour cela même que M. de Strahlenberg insiste un peu plus sur cette Province. Il rend compte des Antiquités qu'il y a reconnues, il assigne ses bornes, il décrit les mœurs & les usages du Pays, il en détaille les productions : en un mot, il développe cette partie jusqu'ici négligée. La Sibérie, nous l'avons dit, n'est pas, à beaucoup près, généralement stérile : elle a des Villes considérables ; mais, parce qu'on ne la connoît guères que comme un lieu d'exil, on s'est trop prévenu contre-elle.

Le Kamtschatka est une annexe de la Sibérie, & le terme de l'Asie du côté du Nord. On lira volontiers la Relation de sa découverte, & de l'acquiescence que les Russiens en firent en 1701. Le Traducteur intelligent nous apprend des faits qui n'étoient pas encore connus du tems où l'Auteur écrit.

Voit.

voit. Il raconte deux voyages de Kamtschatka, l'un entrepris en 1725 jusqu'en 1730 : l'autre en 1739 jusqu'en 1742 inclusivement. Le premier se borna au Kamtschatka même, & le Capitaine Beering qui le dirigeoit, remplit, à peu près, son objet. Ici l'on trouve des particularités & des éclaircissements sur ce nouveau Pays. Le dernier voyage du même Beering fut tout-à-fait funeste : il étoit question de pousser au-delà, d'aborder, à ce qu'on appelle, *la Terre de Don Juan de Gama*. Mr. de Spangenberg, un des trois Capitaines, n'alla pas plus loin que le Japon, où il aborda deux fois, & fut bien reçu. Quant aux deux autres, Mr. Beering & M. Tschirikow, rien de plus déplorable que leur sort. La tempête les sépara, les maladies, les mauvaises eaux, la faim, le chagrin firent périr presque toute leur monde. Ils mirent plusieurs fois de leurs gens à terre, lesquels ne reparurent plus. Ils ne virent de l'Amérique que des Côtes glacées & des Isles sans fin, mais pour la plupart désertes, sans avoir pu parler à personne, quoiqu'ils vissent de tems en tems des marques sensibles d'habitation. Mr. Beering se laissa mourir de douleur & de faim. Une perte encore plus grande fut celle de Mr. de l'Isle de la Croÿère, un des fils du célèbre Guillaume de l'Isle : il étoit, dans l'Académie Russe, la réputation de cette savante famille, si estimée en France ; & il périt dans l'expédition des Russes curieux de découvrir l'Amérique.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Comment la France pourra-t-elle résister à une telle force ? Trois cens trente tant Vaisseaux de ligne que
S Frégates,

Frégates , Chaloupes , Brulots & Galliottes à bombes , couchés sur les Papiers publics de *Londres* , vont déployer sur elle toute leur fureur. Il en restera néanmoins plus de cent autres dans les Ports de la Grande-Bretagne , qui seront employés à mesure qu'on en aura besoin. On travaille nuit & jour , sans en excepter les Dimanches , à préparer pour la mer , ceux de ces Vaisseaux qui n'ont pas encore leur complet , pour y paroître. Ils formeront nombre d'Escadres qui toutes doivent déjà avoir leurs destinations ; & ces destinations , nous les avons nommées le mois passé. Les possessions de la France dans toutes les parties du monde doivent en sentir le poids. L'Amiral Saunders , élevé depuis peu au rang de Vice-Amiral du Pavillon Blanc , arbora dès le 12. Février son Pavillon à bord du Vaisseau de guerre le *Neptune* de 90 canons , & le 17. au matin il fit lever l'ancre à toute son Escadre , composée de dix Vaisseaux de Ligne , six Frégates , trois Galliottes à bombes , trois Brulots , nombre de Bâtimens de transport , & mit à la voile de *Portsmouth* pour *Loüisbourg*. Passant devant *Plymouth* il y fut joint par les Vaisseaux de guerre le *Dublin* de 74 canons , le *Windsor* de 60 & la Frégate le *Lézard*. L'Amiral Holmes a fait voile le même jour de ce dernier Port pour l'*Amérique-Septentrionale* : Son Escadre consiste en sept Vaisseaux de Ligne , onze Frégates , deux Brulots & 60 Bâtimens de transport , ayant à bord des troupes & des munitions. Le Chef d'Escadre Cornish est en route pour les *Indes-Orientales* avec quatre Vaisseaux de Ligne & douze de la Compagnie. L'Amiral Hawke va aussi partir avec une Escadre dont la destination n'est pas publiée.

des Princes &c. Avril 1759. 255

publiée. L'Amiral Hardy doit en faire autant. L'Amiral Boscawen, prend de son côté, le Commandement d'une Flotte considérable, laquelle agira en *Europe*. Cette Flotte, qui n'a pas encore mis à la voile, paroît destinée pour la *Méditerranée*, & à escorter le Roi des Deux-Siciles en Espagne. C'est-là du moins un préjugé du peuple Anglois, auquel il en ajoute d'autres; il dit que le Comte d'Angram aura le Commandement en chef de l'Escadre qui opérera cette diversion projetée sur la Côte de France, & que dans cette diversion la Cour n'employera pas moins de vingt mille hommes de troupes réglées, parce qu'outre la quantité de Bâtimens de transport qui se trouvent déjà au service du Roi, le Gouvernement vient d'en fréter encore une centaine d'autres, lesquels doivent être chargés de munitions & pourvus au plutôt de tout ce qui est nécessaire à la subsistance des troupes qui s'y embarqueront. On hâte, à la vérité, cet embarquement, de même que celui de deux Régimens de Dragons d'augmentation, des recrues & des chevaux de remonte pour le Corps d'Armée que le Roi a en Allemagne. Tous les Officiers qui y appartiennent, le rejoignent actuellement par ordre exprès. Le Lord Sackville y retourne également pour reprendre le Commandement en chef des troupes.

Voilà les dispositions pour les campagnes de mer & de terre de cette année. Nous avons marqué le mois passé, page 201, la prise de l'Isle de *Goerée* sur la Côte d'Afrique. Le Chef d'Escadre Kappel qui s'en est rendu maître, est revenu à *Portsmouth* le 28. Février avec son Escadre, après avoir pourvu à la sûreté de cette

Isle & à la subsistance des troupes qu'il y a mises en garnison. L'un de ses Vaisseaux, nommé le *Nassau*, en a apporté plusieurs Caisses de Dollars & de poudre d'or, avec une grosse somme d'argent en espèce & d'autre butin.

L'Isle de
Guadaloupe
au pouvoir des
Anglois.

Pendant que Mr. Keppel s'emparoit d'une Isle en *Afrique*, le Général Major Hopson & le Chef d'Escadre Moore en prenoient une autre sur les François dans l'*Amérique*. L'Isle de la *Guadaloupe* est tombée comme celle de *Goerée* au pouvoir des armes Angloises. La nouvelle en a été apportée le 6. Mars à Mr. Pitt, Secrétaire d'Etat, avec le détail suivant, daté de *Basseterre* dans la *Guadaloupe* le 30. Janvier :

« L'Escadre du Roi se présenta le 15. de ce
 » mois (de Janvier) devant la *Martinique*.
 » Le 16. au matin les Vaisseaux avoient dé-
 » monté les Batteries des François, & forcé
 » leurs retranchemens à la *Pointe des Nègres*,
 » où les troupes débarquerent sans opposi-
 » tion. L'attaque du Fort Royal ne fut pas ju-
 » gée praticable pour lors, & les troupes se
 » rembarquerent. Le 19. au matin l'Escadre
 » entra dans la Baye de *Saint Pierre*; mais les
 » choses considérées, l'on convint de suspen-
 » dre l'attaque de cette Place, & d'aller tenter
 » la prise de la *Guadaloupe*. Le 22. l'Escadre
 » s'approcha de cette Isle, & quoique la Ville
 » de *Basseterre*, qui en est la Capitale, fût
 » très-bien fortifiée du côté de la mer, le
 » Chef d'Escadre Moore la fit attaquer vigou-
 » reusement le 23. par ses Vaisseaux, & après
 » une canonnade qui dura depuis neuf heures
 » du matin jusqu'à la nuit, toutes les Batteries
 » de la Ville & du Fort cessèrent de tirer. Le
 » lendemain matin les troupes en prirent pos-

» sion

» sion sans obstacle de la part de l'ennemi : le
» Gouverneur, les principaux habitans & les
» Maures armés s'étoient retirés vers les mon-
» tagnes. Les bombes ont fait beaucoup de
» dommage à la Ville, & les troupes, ainsi
» que les Matelots, ont montré dans cette
» occasion beaucoup de valeur. Cette affaire
» & la descente dans la *Martinique* n'ont cou-
» té à nos troupes que 39 hommes tués &
» 77 blessés, parmi lesquels un Officier tué
» & quatre blessés. Mais les neuf Vaisseaux de
» Ligne employés à battre la Place, ont fait
» une perte plus considérable à cause du feu
» rude & continuel qui n'a cessé de tirer con-
» tre-eux. C'est ainsi que nous avons soumis
» au pouvoir du Roi l'Isle de la *Guadaloupe*,
» l'une des Antilles Françaises, qui a 60 lieues
» de large, & qui étoit habitée par les Fran-
» çois depuis l'an 1635. »

De l'*Amérique* passant aux *Indes*, les affaires n'y ont pas été si favorables pour les armes du Roi. Les François y ont eu des avantages qu'on marque aussi sans déguisement dans les Papiers publics de *Londres*. Ainsi, l'on ne peut en douter. Et puisqu'il en est question, nous placerons ici, au lieu de le donner dans l'article de France, un extrait du Journal de l'Escadre Française des *Indes*. Voici ce qu'il porte.

Le 27. Janvier de l'année dernière (1758) l'Escadre Française commandée par le Comte Dache partit de l'Isle de France pour se rendre dans l'Inde. Elle étoit alors composée d'un Vaisseau du Roi, de huit Vaisseaux de la Compagnie des Indes, & de deux Frégates : savoir, le *Zodiaque* de 74 canons, le Comte Dache Chef d'Escadre; le Comte de Provence de 58 ; le Bien-Aimé de 58 ; le Vengeur de 54 ; le Duc d'Orleans de 50 ; le Duc de

Bourgogne de 50 ; le Saint Louis de 50 ; le Condé de 50 ; le Moras de 50 ; la Sylphide de 30 & la Diligente de 26.

Le 28. Avril cette Escadre parut à la Côte de Coromandel, devant la Ville de Goudelour & le Fort St. David à quatre lieues de Pondichery. Deux Frégates Angloises, qui y étoient à l'ancre, se jetterent à la côte & s'y brûlerent. (On a sù depuis que ces deux Frégates étoient le Bridgwater & le Triton, chacune de 20 Canons.) Quoique l'Escadre eût besoin de rafraichissement & d'eau, il fut résolu de profiter de la consternation que son arrivée devant Goudelour mettoit dans la Ville, pour la bloquer par mer, tandis que M. de Lally, qui passeroit à Pondichery, y prendroit des troupes pour venir l'investir par terre ; & en conséquence le Vaisseau le Comte de Provence avec la Frégate la Diligente, furent détachés à Pondichery avec Mr. de Lally.

Le lendemain 29. la Frégate la Sylphide, qui faisoit la découverte, fit signal d'une Escadre de neuf Vaisseaux. Le Comte Dache fit mettre tout de suite l'Escadre en ligne ; & après plusieurs manœuvres des deux Escadres, le combat fut engagé à deux heures après midi. Il fut très-vif de part & d'autre jusqu'à la nuit, sans que le Vaisseau le Comte de Provence & la Frégate la Diligente, qui arriverent alors de Pondichery, ayent pû être d'aucun renfort. On s'attendoit le lendemain à un second combat ; mais l'Escadre Angloise maltraitée, s'étoit retirée vers Madras pour s'y réparer. Cette Escadre, suivant la liste qui en a été donnée à Pondichery, étoit composée des Vaisseaux ci-après ; l'Yarmouth de 70 canons, Pocçak Vice-Amiral ; l'Elisabeth de 70, Stevens Contre-Amiral ; le Cumberland de 70 ; le Newcastle de 70 ; le Weymouth de 60 ; le Tigre de 60 ; le Salisbury de 60 ; le Protecteur de 44, & le Queensborough de 20.

L'Escadre Françoisse se trouva le 30. Avril devant Alemparvé, à sept lieues de Pondichery. Le Vaisseau le Bien-Aimé, dont le cable se rompit dans la nuit, fut obligé de faire côte & se perdit ; mais tout l'équipage fut sauvé. Le 7. Mai l'Escadre arriva à Pondichery, & y débarqua les troupes, les munitions

de guerre & l'argent dont elle étoit chargée. Le 15. Juin on découvrit de Pondichery l'Escadre Angloise, qui, après s'être réparée à Madras, venoit au secours du Fort Saint David, dont le siège continuoit. Le Comte Datché mit sous voile sur le champ avec la sienne, mais les Anglois ne cherchant point à rengager le combat, se retirèrent de nouveau à la côte de Madras.

Cependant l'Escadre du Comte Datché se rendit le lendemain 2. Juin devant Goudelour & le Fort Saint David, qui n'étant point secouru par l'Escadre Angloise fut réduit à capituler. L'Escadre parut le 4. Juin devant Divicottey, dont le Fort se rendit sans faire de résistance.

Du 9. au 17. Juin que l'Escadre revint à Pondichery, elle a croisé sur l'Isle de Ceylan & devant Negapatnam & Karical. Elle s'est emparée dans sa croisière d'un Brigantin Anglois nommé l'Expérience, qui fut tout de suite envoyé à Pondichery. Du 17. Juin au 17. Juillet l'Escadre est restée devant Pondichery à se réparer & se pourvoir de vivres; mais l'Escadre Angloise ayant paru, le Comte Datché se mit sous voile, ayant avec lui le même nombre de Vaisseaux que dans son premier combat; si ce n'est qu'au lieu du Vaisseau le Bien-Aimé qui avoit péri, & de la Frégate la Sylphide qui étoit desarmée, il avoit pris le Vaisseau le Comte de Provence & la Frégate la Diligente. M. Bouvet avoit passé au commandement du Duc de Bourgogne à la place de M. Dapprès, qui s'étoit débarqué; & M. Langerie commandoit le St. Louis, au lieu de M. Joannis resté malade à terre.

Les deux Escadres tantôt en présence, tantôt séparément, ont fait diverses manœuvres devant Negapatnam, Portonove & Karical, du 27. Juillet au 3. Août. Ce jour-là le combat s'est engagé avec la plus grande vivacité à une heure après-midi, & a duré de la même force pendant plus de deux heures. L'Escadre Angloise étoit très-maltraitée; & le Comte Datché auroit eu tout l'avantage dans ce second combat, sans les accidens qui survinrent sur son Vaisseau & sur le Comte de Provence, par des artifices que les Anglois y jetterent contre toutes les règles & usages de la guerre. Le Vaisseau le
Comte

Comte de Provence en fut le premier maltraité; le feu prit à toutes les voiles & au mât d'artimon; il gaignoit la Dunette & auroit consumé le Vaisseau si par une manœuvre hardie de M. Bouvet, commandant le Duc de Bourgogne, celui-ci ne fût venu se placer entre le Comte de Provence & le Vaisseau Anglois, qui après lui avoir jetté ses artifices, continuoit de lui tirer ses bordées. Ce n'est qu'avec des peines infinies que le Sr. la Chaise a pu parvenir à éteindre le feu des artifices. Il en a été de même sur le Zodiaque, avec cette différence que les artifices des Anglois ayant gagné la soute aux poudres, le Vaisseau a été sur le point de sauter en l'air. Les soins des Officiers, & ceux du Sr. Guillemain, Ecrivain, ont sauvé le Vaisseau du danger où il étoit: mais, après ces accidens, l'Escadre a été forcée de faire retraite, le Zodiaque formant l'arrière-garde; & l'Escadre étant venuë mouiller le 4. devant Pondichery, s'y est embossée en ligne, sans que les Anglois soient venus l'attaquer de nouveau.

Les Vaisseaux s'étant réparés dans le courant du mois d'Août, le Comte Dache a mis à la voile de Pondichery le 3. Septembre, & est arrivé le 13. Novembre à l'Isle de France, où il a trouvé les Vaisseaux du Roi le Minotaute, l'Illustre & l'Actif, qui se sont joints à l'Escadre.

Long détail, dit-on, en ce Pays, pour une petite expédition. Les François, ajoute-on, n'en font pas d'autres. Ils donnent cependant une liste fort exacte des Officiers & des hommes tués & blessés sur chacun de leurs Vaisseaux dans les combats des 29. Avril & 3. Août 1758. Le total est de 853, dont 251 tués & 602 blessés. Quoiqu'on en dise, on peut croire que nous Anglois, n'avons pas peu souffert du coup qu'ils nous ont porté dans l'Inde, & nous craignons pour Madras. Mais les foudroyantes Escadres qui vont de tous côtés fondre sur la France & ses Etablissmens
dans

dans les quatre parties du monde, donneront bientôt une autre crainte à cette Couronne. C'est la flatteuse espérance dont on se repaît dans toute la Grande-Bretagne. Cependant l'on y crie par-tout contre la presse des Matelots, comme une habitude qu'on désespère de voir cesser. C'est un abus, dit on, qui s'est accru par degrés. Ce n'étoient d'abord que des gens sans aveu qu'on enlevoit ; mais l'excès s'est porté jusqu'à devoir s'en plaindre au Parlement. Quelques Officiers en ont été punis. L'Amirauté même a défendu de prendre de force aucun homme libre. Ce règlement n'a eu lieu cependant que pour le citoyen aisé & en état de poursuivre l'Officier enrolleur. Le menu peuple n'en ressent nullement l'effet ; il est obligé de passer par l'enrollement, ou pour mieux dire, par l'enlèvement, n'étant pas en état de soutenir sa cause : De-là l'impunité, & le pauvre d'autant plus sans ressource, que l'Amirauté, comme on l'assure, défraye, en cas de poursuite, l'Officier enrolleur, qui, s'il perd son procès, est payé par l'Amirauté ; d'où les clameurs s'élevent. « Ce n'est plus, dit-on
» hautement, un tort particulier fait à la liber-
» té d'un citoyen ; c'est une subversion totale
» dans l'Etat ; c'est à présent la ruine du Com-
» merce ; ce sera bientôt celle de la Marine
» Royale, établie, à ce qu'on prétend, pour
» protéger ce Commerce, l'ame de toute cho-
» se. Et comment acquitter jamais les dettes
» de la Nation ; comment pouvoir continuer
» à fournir les millions qu'on accorde si facile-
» ment dans le Parlement pour soutenir la
» guerre qu'on s'est attirée ? Ce ne sera pas
» par quelques petites prises qui continuent à
» se

» se faire en mer par les Corsaires, & dans
 » lesquelles ceux-ci ont tout l'avantage, tandis
 » que de bons citoyens souffrent infiniment en
 » leur particulier de celles que l'ennemi fait
 » aussi sans cesse de son côté non-seulement
 » sur les Vaisseaux de la Nation, mais aussi
 » sur ceux du Roi. »

C'est-là un langage continué en Angleterre. On y voit des listes de part & d'autre de ces prises; & ces prises se compensent les unes par les autres, quand on les considère par leurs chargemens. Quant aux Puissances neutres, particulièrement à la République des Provinces-Unies, on use d'empire sur celle-ci. On ne veut pas que sa neutralité favorise son Commerce. On veut l'assujettir à une loi qui la borne. Les Hollandois ne doivent pas, suivant l'esprit de la Cour, servir de voituriers aux François pour les productions de ceux-ci en *Amérique* ou ailleurs. Pour leur faire connoître néanmoins qu'on ne veut pas se rendre leurs ennemis déclarés, la Cour fait entendre qu'elle est dans le dessein de réprimer les pirateries des Corsaires de la Nation envers les Navires Hollandois & d'autres Puissances neutres. Dans cette vûë elle a indiqué au 9. de Mars l'ouverture d'une Cour juridique d'Amirauté, avec droit de connoître des accusations & de punir les accusés selon la rigueur des Loix. Cette Cour s'est assemblée au jour fixé. Elle a grand nombre de coupables à examiner. L'Amirauté, de son côté, a enjoint aux Commandans d'Armateurs, ou de Vaisseaux armés en course, de suivre plus ponctuellement leurs instructions, & de se conformer aux articles XI. & XV, par lesquels il leur est ordonné d'entretenir en
 toutes

toutes occasions correspondance avec les Commissaires de l'Amirauté, & de leur faire parvenir, non seulement une relation de leurs croisières & de leurs captures, mais des avis de tout ce qu'ils auront pû découvrir de la part des ennemis. En même-tems qu'on régla ces points, ce qui fut le 24. Février, il s'est tenu une grande assemblée de Jurisconsultes du Royaume, à laquelle a présidé Mr. Salisbury, Juge suprême du Département de l'Amirauté. On y a fait lecture de déclarations & papiers concernant un grand nombre de Navires Hollandois qui ont été pris par les Vaisseaux de guerre & Armateurs Anglois, & après les avoir examinées on en déclara de bonne prise les cargaisons de vingt-sept, comme appartenant en propre aux François, à l'exception des Vaisseaux qui doivent être restitués aux propriétaires, ainsi que tous les autres illégitimement saisis. Dans ce nombre il y en a appartenans à des sujets du Roi de Dannemarc, qui paroît mécontent de ces insultes. Il a commencé de le témoigner par un ordre qui a été publié de sa part le Dimanche 18. Février dans la Chapelle Danoise à Londres. Tous ses sujets Mariniers qui se trouvent en Angleterre, en Ecosse & en Irlande, sont rappelés, suivant cet ordre, dans le Dannemarc. On pourroit s'attendre à un mauvais mais juste procédé de la part de l'Espagne, si on ne l'appaisoit, au sujet d'un Navire Espagnol nommé la *Maria-Clementina*, qui, allant de *Hambourg* & de *Rotterdam* aux *Isles-Canaries*, a été arrêté, visité & pillé sur la fin de Février à peu de distance de *Douvres*, par quatre Corsaires Anglois, qui lui ont enlevé beaucoup de marchandises & d'effets

d'effets de grande valeur. Ce Vaisseau a relâché à *Falmouth* pour se refaire, d'où le Commandant a envoyé sa plainte au Marquis d'Abreu, Ministre d'Espagne, qui l'a communiquée à Mr. Pitt. Mais il y a apparence qu'on endossera ce vol à des Contrebandiers.

Le Roi a nommé Lieutenans-Généraux de ses Armées Mr. de Shirley, le Chevalier Pepperell, le Duc de Bedford, Mr. Ellison, les Ducs d'Ancastré & de Kingston, le Marquis de Granby, les Comtes de Cholmondeley & d'Hallifax, le Vicomte de Falmouth, les Comtes d'Harcourt & de Powis, Mr. Dilkes, & les Comtes de Sandwich & d'Hume. Ils étoient tous Généraux-Majors. Depuis cette promotion, déclarée le 14. Février, Sa Majesté en a fait une autre non moins nombreuse d'Officiers dans ses 150 Compagnies de troupes de Marine, qui sont actuellement sur pied.

H O L L A N D E.

LEs affaires des Provinces-Unies avec l'Angleterre deviennent de jour en jour plus sérieuses. Un Mémoire que Mr. Yorke, Ministre de cette Couronne, a présenté le 20. Février, en réponse de la Cour aux propositions d'accommodement qui y ont été faites de la part de l'Etat, n'est pas plus satisfaisant que tous les précédens. Le Corps des Marchands d'Amsterdam, après en avoir eu communication, s'est recrié sur l'injustice. « On voit
» bien, dirent-ils, qu'il faut rompre avec la
» Nation Angloise, pendant qu'on est encore
» en état de se défendre, & il ne faut pas at-
» tendre qu'elle ait mis l'Etat dans l'impuissan-
» ce de le faire. » Pendant l'Assemblée arriva

des Princes &c. Avril 1759. 265

un Courier de Londres avec la nouvelle de la Sentence prononcée contre les cargaisons des 27 Navires dont nous avons fait mention, comme appartenant aux François. Cette nouvelle donna lieu à une Députation des Villes d'*Amsterdam & de Rotterdam*, qui arriva à *La Haye* le 1. Mars, & qui délibéra sur une Requête à présenter à ce sujet aux Etats Généraux & aux Etats de la Province d'Hollande. Le lendemain Mr. Yorke fut invité de se trouver à une Assemblée secrète avec les Députés des Etats Généraux pour les affaires étrangères. Ces Députés lui remirent de la part de Leurs Hautes Puissances une Résolution par laquelle le Ministre Britannique étoit prié instamment de faire suspendre l'exécution de la Sentence prononcée. En même-tems l'on mit sur le tapis d'envoyer une Députation à *Londres* afin d'y faire un dernier effort pour amener les choses, s'il étoit possible, à un accommodement qui dédommageât les Sujets de la République des pertes que les Anglois leur ont fait souffrir. En attendant, les Députés des Villes d'*Amsterdam & de Rotterdam*, quoiqu'irrités à un tel point qu'on ne croit pas qu'ils voudront consentir au jugement qui a été rendu à *Londres*, ont présenté aux Seigneurs de la Régence la Requête qui avoit fait le sujet de leur délibération. Elle est conçue en ces termes.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

Les soussignés Députés des Marchands des Villes d'*Amsterdam & de Rotterdam* représentent qu'ils ont appris avec la plus vive douleur, qu'il étoit arrivé un Exprès de *Londres* avec la fâcheuse nouvelle, que le Samedi 24. Février,

Février, les cargaisons de plusieurs Vaisseaux; revenant des Indes Occidentales, avoient été confisquées & déclarées de bonne prise par les Jurisconsultes de l'Angleterre, dans leur grande Assemblée tenue aux Docteurs Communs; qu'eux Supplians craignent avec raison les tristes suites que cette confiscation pourra causer dans le Commerce de ce Pays; & comme un bien plus grand nombre de Vaisseaux de cette nature sont arrêtés dans les Ports d'Angleterre, ils ont sujet d'appréhender qu'ils ne subissent le même sort. Dans cette circonstance les Supplians ont recours à Vos Hautes Puissances, les priant très-respectueusement qu'il leur plaise faire une sérieuse attention à l'un & à l'autre article, & prendre promptement les mesures que leur haute sagesse leur dictera, pour empêcher l'exécution d'une telle Sentence, & prévenir les suites fâcheuses que tels jugemens pourroient avoir à l'avenir &c.

Cette Requête a fait de vives impressions sur l'esprit de la plûpart des Membres de la Régence, puisqu'il fut délibéré derechef sur l'alternative, ou de députer au Ministre Britannique pour y négocier un accommodement, ou d'envoyer à la Cour de Dannemarc un Ministre, chargé d'en sonder les intentions, afin de conclure avec elle une alliance défensive, au cas que les choses ne s'arrangeassent point à l'amiable, avec moins de prévention pour le droit des faïties, & plus d'égard pour des griefs si justement constatés. Ainsi, après tant de plaintes & d'espérance d'un côté, tant de délais & tant de promesses de l'autre, on compte de voir bientôt un dénouement de la Pièce.

On

On croit cependant nécessaire d'instruire le Public que dans le nombre des Vaisseaux dont les chargemens ont été déclarés de bonne prise par la Sentence renduë à Londres le 24. Février, il s'en trouve un de confisqué avec ses effets, quoiqu'il eut été déclaré franc par la Cour de Justice des Indes Occidentales. Un autre entre ces Navires, dont la restitution est décidée, mais dont les cargaisons sont déclarées de bonne prise, fut jugé sur le motif suivant : *Faute par le Réclamant de donner aucune spécification de la charge du Vaisseau, le Juge, en vertu d'interlocutoire définitif, prononce que les marchandises qu'il a à bord, doivent être présumées appartenir aux vassaux & sujets du Roi de France, ou aux habitans des Pays de sa domination; & étant de cette manière ou de telle autre sujetes à confiscation, il en ajuge la prise légitime à l'Armateur NN.* Or, si de pareilles procédures sont conformes à l'esprit des Traités, & au dispositif des Loix de la Nation Angloise, c'est ce que l'on soumet au discernement du Public, surtout après quantité de déclarations assermentées que chacun fait avoir été envoyées en Angleterre, & par lesquelles il conste que ces cargaisons étoient pour le compte de Puissances & de Sujets neutres. On assure qu'après cette confiscation le Juge dit aux Capitaines, qu'ils avoient à en imputer la cause à l'entêtement des Hollandois, qui s'étoient obstinés à ne point déclarer comment ils avoient chargé les marchandises; s'ils les avoient prises à terre ou sur l'eau hors du Royaume.

Mais pour tout dire en peu de mots, on voit que les Anglois ne cherchent qu'à éluder
toutes

toutes choses , du moins à les trainer de plus en plus en longueur ; & que si l'Etat ne se détermine tout de bon à armer, on ne tirera jamais satisfaction de leurs pirateries. On se prépare à la vérité à armer les 25 Vaisseaux sur lesquels la Résolution formelle a présentement passée aux Etats Généraux ; armement nécessaire pour soutenir les Commerçans, ces citoyens vraiment les plus essentiels d'un Etat.

Le 8. Mars les Membres du Conseil d'Etat allèrent en Corps à l'Assemblée des Etats Généraux, & leur remirent l'état de Guerre pour cette année, en présence du jeune Prince Stadhouder, qui étoit venu prendre séance dans l'Assemblée à cette occasion. A son retour, Son Alt. Sér. reçut les complimens de félicitation sur le jour anniversaire de sa naissance, & le premier jour de la douzième année de son âge. L'affaire du mariage de la Princesse Caroline¹ sa sœur, qui entra le 28. Février dans la dix-septième année de son âge, n'a pas encore été mise formellement en délibération. Quoiqu'il en soit, le Prince de Nassau Weylbourg, que feu la Princesse Gouvernante lui a destiné, & pour lui toute la Nation, qui souhaite ardemment ce mariage, à cause du caractère doux & affable de ce Prince. D'ailleurs, l'Etat n'auroit rien à craindre de sa part, ni par rapport à sa puissance, ni par rapport à son alliance; ce qui fait croire qu'après bien des débats, à cause de la Religion Luthérienne qu'il professe, ce mariage ne laissera pas d'avoir son exécution.

Les Pays-Bas *Autrichiens* & *François* ne présentent encore rien qui attire l'attention du public,

public. On y jouit de toute la tranquillité d'une paix profonde, nonobstant le passage fréquent de divers Corps de troupes Françoises par les Villes des deux Dominations qui vont à leurs Armées du *Bas-Rhin*, ou qui en reviennent. Les côtes de Flandres ont en monde & en munitions ce qui leur paroît nécessaire pour être à l'abri d'insulte de la part des Anglois.

On attend à *Malines* l'arrivée d'un nouvel Archevêque. L'Impératrice-Reine Apostolique a nommé à cet Archevêché le Comte Charles-Maurice de Franckenberg-Ludwigsdorff, qui étoit Archidiacre de l'Evêché de Breslau & Doyen de la Cathédrale d'Olmurz.

Il paroît un plan d'une Lotterie Royale établie à *Bruxelles* par Lettres Patentes de l'Impératrice-Reine Apostolique, du 3. Mars de cette année. On peut en avoir des copies imprimées, & qui en expliquent le Plan.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considérable en FRANCE, en ITALIE, en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

FRANCE.

LE plan des opérations de la campagne qui va s'ouvrir dans les formes, a été réglé dans le Conseil du Roi. L'Armée du Prince de Soubise doit être réunie à celle du Maréchal de Contades. Le Duc de Broglie, le Comte de Saint Germain, le Marquis d'Armentieres & Mr. de Chevert, Lieutenans Généraux, auront

la part principale au Commandement & à la direction de toutes les entreprises. Le Prince de Soubise n'en sera plus chargé. Après son arrivée à *Versailles*, il s'est présenté au Roi qui l'a reçu des plus gracieusement, & l'a nommé Membre de son Conseil, dans lequel il a d'abord pris séance. Les Officiers Généraux destinés pour l'Armée partent successivement pour s'y rendre. Il s'y trouvera bon nombre de *Maréchaux de Camp* & de *Brigadiers* d'une nouvelle promotion que le Roi en a faite au mois de *Février*. Il y a 57 des premiers & 70 des seconds dont on voit la liste. Le Roi a de plus disposé de divers Régimens & nommé à beaucoup de Charges & d'Abbayes qui vaquoient, a conféré l'Evêché d'*Agde* à l'Abbé de *Saint Simon de Sandricourt*, Vicaire Général de l'Evêché de *Metz*, & distribué plusieurs Croix de *Saint Louis* aux Officiers des Gardes *Françoises* & *Suisses*, après avoir fait le 2. Mars après-midi la revûe de ces deux Corps dans la plaine de *Sablons*. Les nouvelles publiques de *Paris* & autres portent ces détails, qui seroient trop longs pour notre Journal. Sa Majesté voulant d'ailleurs récompenser le mérite & la valeur des Officiers *Suisses* qui sont à son service, va créer un nouvel Ordre pour ceux qui étant *Protestans* ne peuvent avoir la Croix de *Saint Louis*. Cet Ordre s'appellera l'*Ordre de l'Epée*: il sera comme celui de *St. Louis*, le ruban gros bleu avec un Médaillon d'or. *Mr. de Silhouette*, ci-devant Chancelier du Duc d'Orléans, est nommé *Contrôleur-Général des Finances*, à la place de *Mr. de Boullongne*, qui a demandé la permission de se retirer.

On acheve dans les Ports du Royaume les
armemens

armemens auxquels on travailloit, & l'on compte d'en voir bientôt sortir diverses Escadres. Dans celui de *Toulon* il est arrivé depuis peu sept gros Bâtimens chargés de bois de construction, venant d'*Italie*; ce qui pouvoit manquer d'ailleurs dans ce Port & dans les autres y vient successivement, ainsi que les sommes pour les divers payemens qui regardent la Marine & qui ne se font plus attendre; car au moyen de la suppression de plusieurs dépenses inutiles, on est en état d'en faire de nécessaires pour les constructions & les approvisionnemens. Le Ministre du Département de la Marine a su trouver de grandes ressources dans le système économique qu'il s'est proposé de suivre. On fait défiler plusieurs Régimens du côté de *Brest*.

C'est le Marquis de Montmorency-Laval, Colonel d'Infanterie, qui a été dépêché des *Indes-Orientales* pour apporter au Roi le détail que nous avons donné des avantages remportés sur les Anglois à la Côte de *Coromandel*, en s'y emparant de *Goudelour*, du Fort *Saint David* & de *Divicottey*. Et Mr. de Kergarson, commandant la Corvette du Roi la *Sardoine*, qui revient de la *Martinique* & de *Saint Domingue*, d'où il est parti le 5. Décembre, a rapporté que ces Colonies étoient en bon état. Mr. de Boucainville, premier Aide-de-Camp du Marquis de Montcalm, Lieutenant-Général, commandant les troupes Françaises en *Canada* sous les ordres du Marquis de Vaudreuil, Gouverneur & Lieutenant-Général de la Colonie, a rendu compte au Roi de l'état de cette Colonie, & lui a présenté les Plans des Forts & la Carte des lieux qui sont le théâtre de la guerre

dans ce Pays. Sa Majesté a fait une gratification à cet Officier, & lui a donné un Brevet de Colonel avec la Croix de St. Louis. Il est reparti pour le *Canada*.

Le Roi a adressé au Parlement de *Besançon* un nouveau Règlement qui constate l'état actuel de la Compagnie. Ce Règlement, qui a été unanimement enregistré, étoit accompagné d'une Lettre du Maréchal de Belleisle, écrite au nom de Sa Majesté & des plus gracieuse pour les Membres du Parlement. Ceux-ci redemandedent avec instance au Roi le retour de leurs Confrères que S. M. a jugé à propos d'exiler.

La Princesse Fortunée-Marie d'Est de Modene, épouse du Comte de la Marche, étant partie le 10. Février de *Milan*, arriva le 27. à quelque distance de *Montereau*, où elle fut reçue par la Princesse de Conti, le Prince de ce nom, le Comte de la Marche, la Duchesse de Modene & le Duc de Penthièvre. De-là l'Epoux & l'Epouse allerent mettre pied à terre à *Nangis*, y reçurent la Bénédiction nuptiale des mains du Cardinal de Luynes, & continuèrent le 28. leur route pour *Paris*. Le 4. Mars le Comte de la Marche se rendit à *Versailles*, & présenta sa nouvelle Epouse au Roi, à la Reine & à toute la Famille Royale.

Sur une condamnation que le Parlement de *Paris* a faite de divers morceaux de l'*Encyclopedie*, le Roi a retiré & fait rapporter le Privilège que Sa Majesté avoit accordé pour l'impression de ce grand Ouvrage, qui étoit déjà en sept Tomes *in folio*. Un Livre intitulé de l'*Esprit*, ouvrage très-pernicieux, a aussi subi le sort qu'il méritoit; il a été condamné & son Auteur exilé; c'est Mr. Helvetius, qui a dû en même-tems se démettre de la Charge, de Ma-

tre d'Hôtel qu'il avoit chez la Reine. Juste punition pour ces hommes, qui, au brillant de leurs plumes, ne cherchent qu'à infecter le public de leurs malignes productions.

I T A L I E.

Outre les recrues qu'on a faites dans les Etats de l'Impératrice-Reine en *Italie*, la Généralité de la *Lombardie* fait lever un Corps de trois mille hommes, pour être répartis dans d'autres Régimens qui pourront en avoir besoin; & ce Corps doit être prêt à partir dans les premiers jours de ce mois d'Avril. On a publié à cet effet un Placard, par lequel on invite les jeunes gens propres au service de venir prendre parti, sous de forts engagements, qui seront proportionnés à leur capacité & au tems pour lequel ils voudront s'engager.

D'ailleurs tout est en mouvement dans le Royaume des *Deux-Sicules* & dans le *Piémont*. On y arme, ainsi que nous l'avons déjà marqué. Les Camps se forment; on a défendu à *Naples* la sortie des grains de ce Royaume, afin d'en pourvoir les Magazins qui doivent fournir à la subsistance des troupes du Camp de *Saint Germain*: il y a amnistie pour tous les déserteurs qui se représenteront à leurs Drapeaux dans l'espace de quatre mois; & cependant tous ces préparatifs pourront n'être que de précaution, car on ne néglige rien du côté des Puissances intéressées à conserver la paix en *Italie*, pour faire entrer le Roi des *Deux-Sicules* dans le Traité d'*Aix-la-Chapelle*, avant qu'il ne parte pour l'*Espagne*, si tant est qu'il y aille de si-tôt, quoique le Roi Catholique n'ait plus, suivant toute apparence, à traîner de longs jours; & si au sujet des affaires d'*Italie* il y

avoit dans peu, comme on le prétend, une entrevûe entre les Rois de France, des Deux-Siciles, de Sardaigne & l'Infant Don Philippe Duc de Parme ; entrevûe bien solemnelle & dont on fixe le lieu à *Lyon*. Le Dauphin en seroit. La Duchesse de Modene accompagneroit dans le voyage le Roi Très-Chrétien, & retourneroit de *Lyon* auprès du Duc son Epoux après la longue absence qu'elle a faite à *Paris* ; & Madame Infante, aussi du voyage, seroit remise à *Lyon* au Prince son Epoux.

Les Armateurs Anglois continuënt à courir la *Méditerranée* ; & sous Pavillon & Patente de Prusse, ils s'emparent de Bâtimens Autrichiens & Suedois. Ils en ont aussi pris du Grand Duché de Toscane, qu'ils ont conduits à *Nice*, où l'on croit qu'ils seront vendus.

ROME. Sur un avis que plusieurs personnes dans le Royaume de *Naples* étoient mortes de maladies suspectes de contagion, on a interdit le commerce par mer du côté du *Levant*.

On chanta le 11. Février dans l'Eglise de St. Marc le *Te Deum*, à l'occasion d'un Décret rendu par le Pape en faveur de la Béatification du Bienheureux Gregoire de Barbarigo, Evêque de Padoue. Mr. François Luc, Chapelain de Sa Sainteté, y célébra la Messe, qui fut chantée en musique, & à laquelle assista Mr. Cornaro, Auditeur de la Rote, avec tous les Prélats Vénitiens. Le jour suivant il y eut au *Quirinal* Consistoire secret, dans lequel le St. Père continua au Cardinal d'York la possession de la Charge de Camerlingue pour cette année, & préconisa l'Evêque de Torcelle, les Cardinaux Borghese & Cava'chini aux Evêchés de *Verone*, de *Porto* & d'*Albano*.

des Princes &c. Avril 1759. 275

La Congrégation du Saint Office a condamné le Livre intitulé *De l'Esprit* à être brûlé, comme il l'a été à *Paris*.

Le Pape voulant distinguer le Chapitre de la Cathédrale de *Padoïe*, dont il a été Evêque, a rendu un Bref qui permet aux Chanoines de porter au col une Croix pendante sur l'estomac, attachée à un ruban ponceau. La Croix porte l'empreinte de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Sa Sainteté a permis aussi au Curé de *Saint Felix* à *Venise*, où elle a été baptisée, de porter dorénavant les Habits Pontificaux dans son Eglise, & l'Habit de Prélat hors de l'Eglise.

E S P A G N E.

L'infirmité du Roi tient toujours les cœurs flottans entre la crainte & l'espérance. Une fièvre lente & continuë l'épuise; & si un jour ce mal lui donne quelque relâche, il l'accable doublement le lendemain; de sorte que sans un coup de la Providence, dont on ne cesse d'implorer le secours, on ne voit pas que ce Monarque puisse en guérir. Au reste, tout demeure tranquille jusqu'à présent dans le Royaume; les affaires s'y administrent à l'ordinaire par les Ministres éclairés qui en ont pris le maniement. On veut que l'Infant Don Louis n'y entre que foiblement, si même il y entre; car ses soins sont de les donner au Roi son frère. La Cour mettra cependant encore cette année une Escadre en mer, comme elle a fait l'année dernière, & cette Escadre doit même être plus considérable que celle qui sortit alors des Ports de la Monarchie, tous les Vaisseaux demeurant armés & équipés. L'opinion commune

mune est, que cet armement a pour objet la protection du Commerce & particulièrement des *Affogues*. Le Vaisseau la *Maria-Clemantina* pillé par les Anglois, fait bruit. On a porté à ce sujet de grosses plaintes à la Cour de *Londres*.

Une sage précaution délivre à présent les sujets d'une bande de vagabonds & gens sans aveu qu'on enlève de jour & de nuit. On en recrute les Régimens. Ainsi, en assurant le repos public, la sûreté en sera d'autant moins troublée.

On est à *Madrid* dans une espèce d'impatience d'apprendre quel sera le dénoûement de l'étrange spectacle qu'offre le Royaume de *Portugal*.

P O R T U G A L.

Ayant promis le mois passé, de donner la langue Sentence prononcée contre les Criminels mis à mort pour l'attentat commis sur la personne du Roi ; la voici.

*Sentence
des Justi-
ciés à Lis-
bonne.*

Vû les Actes dressés suivant les formes de la Loi & des Ordonnances du Roi contre les coupables du crime de Leze-Majesté au premier chef, & la résolution prise par Sa Majesté en ce Conseil & Tribunal, de lui donner la juridiction & autorité nécessaires pour infliger à ces infâmes & sacrilèges coupables des peines proportionnées, autant que faire se peut, à leurs crimes: Nous avons condamné le Criminel Joseph Mascarenhas, déjà dénaturalisé & privé des honneurs & privilèges de Portugais, Vassal & Sujet du Roi, dégradé de l'Ordre *St. Jacques*, dont il étoit ci-devant Commandeur, & renvoyé à ce Tribunal & à la Justice séculière qui s'y exerce, à être, comme l'un des trois Chefs principaux de cette infâme Conjuración & de l'abominable attentat, qui s'en est ensuivi, mené la corde au cou, précédé d'un Cricur public, à la place de *Cães*, du lieu de *Bolem*, pour y être mis sur un Echafaut.

faut, qui sera dressé & élevé de manière que son châtiment puisse être vû de tout le Peuple, qu'il a tant offensé & scandalisé par son horrible crime; y être rompu vif & y avoir les bras & les jambes cassées, après quoi il sera mis sur une rouë pour la satisfaction des Sujets présens & à venir de ce Royaume, & après cette exécution il sera brûlé vif avec l'échaffaut sur lequel il a été justicié, jusqu'à ce que le tout soit réduit en cendres, qui seront jetées dans la Mer, afin que de lui & de sa mémoire il ne reste aucune connoissance. Et quoique pour ses crimes de rébellion, de sédition, de haute trahison & de parricide, il ait déjà été condamné par le Tribunal des Ordres à la confiscation & perte de tous ses biens au profit du Trésor & de la Chambre Royale, comme il se pratique en cas semblables de crime de Leze-Majesté au premier chef; cependant, attendu qu'un crime aussi inopiné, aussi extraordinaire & aussi horrible que celui dont il s'agit, n'a point été prévu par les Loix, qui pour cette raison n'ont fait sur icelui aucune disposition, & que l'on n'y peut trouver aucune peine qui soit proportionnée à son excessive turpitude; à raison de quoi S. M. ayant daigné se conformer à l'avis de ce Conseil & Tribunal, a été suppliée de lui accorder une plénitude de Jurisdiction, qui lui donne l'autorité d'ordonner toutes les peines, qu'à la pluralité des voix il jugera convenables, outre celles qui sont portées par les Loix & dispositions de Droit. Et encore, attendu qu'il est très-conforme au Droit de prendre tous les moyens possibles pour noircir & effacer la mémoire, le nom & le souvenir d'aussi énormes Criminels, Nous avons ordonné, conformément aux peines du Droit commun, que toutes les armoiries & écussons de ce même Criminel soient abbattus & misés en pièces en quelque lieu, qu'elles se trouvent placées; que les Hôtels, Maisons & autres Lieux d'habitation soient démolies & rasées de manière qu'il n'en reste aucun vestige; qu'elles soient réduites en champs, qui soient semés de sel; mais encore que tous les biens libres ou substitués par lui possédés & dont il jouissoit, en quelque lieu qu'ils soient situés & qui proviennent de la Couronne de quelque manière & titre que ce
fait,

soit, même ceux qui auroient été compris dans les donations faites à la maison d'Aveiro & autres semblables, soient confisqués, réunis & incorporés de droit & de fait à la Couronne, de laquelle ils ont procédé, & ce non-obstant l'Ordonnance du liv. 5. tit. 6. §. 15. & de toutes autres dispositions de droit telles qu'elles puissent être, & toutes clauses & conditions d'institutions & donations, quelque absolues & irritantes qu'elles puissent être; à l'effet de quoi S. M. sera très-humblement suppliée de casser & annuller lesdits titres & d'ordonner qu'ils soient tirés de la Tour de *Tombo* & de tous autres dépôts où ils pourroient se trouver, afin que l'on ne puisse plus en extraire aucune copie ni même produire en jugement ou hors d'icelui des copies qui en seroient déjà extraites, & qui pourroient se trouver dans les mains des particuliers, auxquelles copies ne sera ajouté foi ni valeur aucune, de manière qu'elles puissent être alléguées, citées & produites en aucun Tribunal ou Jugement, & qu'au contraire aussitôt qu'on les voudroit faire paroître, elles soient saisies, séquestrées & remises entre les mains du Procureur de la Couronne pour être biffées & lacérées comme nulles & incapables de produire aucun effet. Nous avons en outre ordonné en ce qui concerne les biens féodaux, de quelque nature qu'ils soient, que l'on observe ce qui a été établi pour la vente d'iceux au profit des droits Seigneuriaux par l'Ordonnance du Liv. 1. tit. 1. art. 1. Et quant à ce qui regarde les Majorats ou biens de substitution perpétuelle, formés des biens patrimoniaux de ceux qui les ont fondés, il est ordonné que l'on observera au profit de ceux qui doivent y succéder ce qui est déterminé par l'Ordonnance du Livre 5. tit. 5. §. 15.

Nous avons condamné aux mêmes peines le Criminel François d'Assis de Tavora, aussi Chef de la même Conjuración, dans laquelle il a été engagé par sa femme, & qui a déjà été pareillement dénaturalisé, dégradé & renvoyé par le Tribunal des Ordres à ce Conseil & Justice Seculière qui s'y exerce. Et considérant avec toute la réflexion & la circonspection indispensablement requises en pareil cas, que non-seulement ledit Coupable & sa crimi-
nelle

nelle Epouse se sont personnellement faits Chefs de cette infâme Conjuración, trahison & parricide ; mais encore qu'ils ont rendu toute leur Famille complice de ces crimes énormes, en y associant la plus grande partie de cette même Famille, & se vantant avec une folle & insolente vanité, que l'union d'icelle leur suffisoit pour se maintenir dans ces horribles énormités ; Nous avons ordonné, qu'à compter du jour de la publication de ces présentes, aucune personne de quelque état & condition qu'elle soit, ne puisse jamais porter le nom de Tavora, sous peine de confiscation de tous ses biens au profit du Tresor & de la Chambre Royale ; d'être déclaré Etranger aux Royaumes & Etats de Portugal, & de prendre tous les privilèges qui lui auroient appartenus en qualité de naturel Citoyen d'iceux.

Quant aux deux monstres féroces Antonio Alvarez Ferreira & Joseph Polycarpe d'Azevedo, qui ont tiré les sacrilèges coups, dont Sa M. a été blessée, Nous avons ordonné qu'ils seront conduits, la corde au cou & précédés d'un Crieur public, à la même place, dans laquelle Nous les avons condamnés à être attachés à deux poteaux élevés, autour desquels on allumera un feu, qui les consumera tous vifs, jusqu'à ce que leurs corps soient réduits en cendres, qui seront jettées dans la Mer en la forme susdite. En outre Nous disons, qu'ils ont encouru les peines de confiscations de tous leurs biens au profit du Tresor & de la Chambre Royale ; de démolition des maisons où ils demeuroient, & qui seront rasées si elles leur appartiennent, auquel cas il sera semé du sel sur la place où elles étoient. Et parce que le Criminel Joseph Polycarpio est fugitif, Nous le tenons pour banni, & nous enjoignons à tous les Officiers de Justice de Sa Maj. de convoquer contre lui tous leurs Justiciables pour le prendre, si faire se peut, sinon pour le tuer, ce qui sera permis à tous sans avoir contre lui aucune haine personnelle. Et au cas, qu'étant arrêté dans les Terres & Domaines de ce Royaume, il soit présenté au Desambargador de la Cour, Pedro Gonsalvez Cordeiro Pereira, Juge de l'Inconfidance, il sera compter sur le champ à la personne ou aux per-

personnes, qui représenteront le susdit fugitif la somme de 2000 cruzades & celle de 20000 cruzades au cas qu'il soit pris en Pays étranger; le tout sans préjudice de leurs fraix de voyage, qui leur seront remboursés.

Quant aux Criminels Louïs-Bernard de Tavora; Don Jérôme d'Ataide-marie de Tavora; Braz-Joseph Romeiro; Jean-Miguel & Manuel Alvarez, Nous les avons condamné à être menés, la corde au cou & précédés d'un Crieur public à un échaffaut, qui sera dressé pour ces exécutions, sur lequel, après avoir été étranglés, ils auront les bras & les jambes rompues, ils seront mis sur des rouës & leurs corps seront ensuite brûlés & leurs cendres jettées dans la Mer en la forme susdite. Nous les avons condamnés en outre à la confiscation & perte de tous leurs biens au profit du Tresor & de la Chambre Royale, encore que lesdits biens fussent de substitutions provenant de biens de la Couronne en la manière ci-dessus déclarée; & même féodaux de leur nature; & en outre avons déclaré que leurs enfans & petits enfans ont encouru l'infamie. Nous avons ordonné en outre que les maisons où ils demuroient seront démolies, rasées & leurs places fermées de sel, si elles leur appartiennent, & que toutes les armoiries & écussons de ceux d'entre-eux, qui en ont eu jusqu'ici, seront abbattus & mis en pièces.

Et quant à la Criminelle Dona Leonore de Tavora, femme du Crimel François d'Assis de Tavora, pour quelques justes considérations, qui l'ont fait décharger de plus grands supplices, qu'elle a mérités, Nous l'avons seulement condamnée à être menée, la corde au cou & précédée d'un Crieur public, sur le susdit échaffaut, où elle subira la peine de mort par la séparation de sa tête d'avec son corps, lequel sera ensuite brûlé & jetté dans la Mer en la forme susdite. Avons en outre condamné la même Criminelle à la confiscation de tous ses biens au profit du Trésor & de la Chambre Royale, dans laquelle confiscation seront compris ceux qui proviennent de la Couronne par engagement ou autrement, & ceux qui sont de nature de Fiefs, & à toutes les autres peines, qui ont été ordonnées

pour

des Princes &c. Avril 1759. 281

pour l'extinction de la mémoire des Criminels Joseph Mascarenhas & François d'Assis de Tavora.

Fait au Palais de Nôtre-Dame d'*Ajuda*, en l'Assemblée du 12. de Janvier 1759.

CORDEIRO, PACHACO, BACALHEO,
LIMA, SOUTO, OLIVEIRA-MACHADO.

Fut présent

Et a signé, le Procureur de la Couronne.

Les Papiers publics ont fait précéder cette longue Sentence, qui a été exécutée le 13. Janvier, d'un Jugement fort détaillé de tout le Procès, imprimé en Portugais & en François; mais jusqu'à présent nous ne pouvons le donner pour authentique, à cause de plusieurs traits dont cette Pièce est parsemée, & qui, à la saine raison paroissent si non controuvés, du moins très-hazardés. Ne précipitons rien; le tems dissipera les nuages. Les Jésuites sont horriblement taxés dans cette Pièce, qu'on date du jour de la Sentence; & une longue Lettre de *Lisbonne* du 20. du même mois contenant les particularités de l'attentat, & d'autres de *Madrid* de dates bien postérieures, ne font aucune mention de ces Religieux, dont cependant les Maisons à *Lisbonne* demeurent investies par des troupes; mais elles ont cela de commun avec celles des autres Ordres. D'autres Lettres enfin séquestrent aux Jésuites tous les biens qu'ils ont dans les Royaumes de *Portugal* & des *Algarves*, détiennent dans les prisons de *Lisbonne* plusieurs de ces Pères, leur font un violent procès & les mettent à mort. Il semble par toutes ces écritures qu'on prend un plaisir à voiler les événemens qui sont les plus intéressans, & qu'en cherchant à rassembler des faits pour l'histoire, on veuille n'offrir qu'un

tillu

tissu de bizarreries ou de faussetés. Encore un coup, attendons les éclaircissémens, puisque, nonobstant la grande activité avec laquelle on a travaillé à mettre au clair les informations contre les accusés ou soupçonnés d'avoir trempé dans l'attentat & qui sont en nombre, il ne s'étoit fait encore dans les derniers jours du mois de Février, aucune autre exécution que celle du 13. Janvier; mais l'on a vû émaner de la Cour un Imprimé portant Sentence de dégradation des Criminels accusés & convaincus.

Le Roi y dit « Que le Juge du Peuple de
 » la toujours loyale Ville de *Lisbonne*, lui
 » ayant fait les instances & les prières les plus
 » vives touchant l'atroce & exécrationnable assassinat
 » commis le 3. Septembre sur sa personne, &
 » dont les Fastes de *Portugal* n'ont aucunes
 » traces à rapporter, il l'a supplié de séparer &
 » exiler de toute société civile ceux qui étoient
 » auparavant ses Vassaux & Sujets, & qui se-
 » roient convaincus d'un attentat aussi sacrilè-
 » ge; requérant en même-tems, qu'avant de
 » procéder à une Sentence définitive, cesdits
 » Criminels, quels qu'ils soient, fussent déclai-
 » rés pour étrangers, vagabonds, & n'étant
 » aucunement d'un Peuple aussi fidèle & loyal
 » que ceux de la Cité de *Lisbonne*, qui ne
 » pouvoient avoir de plus grande consolation,
 » que d'ignorer qu'ils soient Portugais, lesquels
 » ont toujours eu leur loyauté & soumission
 » pour le Roi leur Seigneur naturel: Que Sa
 » Majesté, en égard à ces considérations, a
 » déclaré les Criminels de cet exécrationnable forfait
 » pour étrangers, vagabonds, n'appartenans à
 » aucune société civile, privés de tous droits
 » de naturalité & de dénomination de Portu-
 » gais,

des Princes &c. Avril 1759. 283

» Gais, ainsi que de tous les privilèges &
» honneurs dont ils jouïssent indignement
» en qualité de Naturels de ce Royaume : Or-
» donnant qu'on remettra une copie aurenti-
» que de cette Sentence au Sénat de la Cité de
» *Lisbonne*, pour qu'elle soit légalement régi-
» trée sur ses régures, & publiée non-seule-
» ment dans cette Capitale, mais aussi dans
» tous les endroits de ses Royaumes & Do-
» maines. »

Cette Sentence a été signée par les mêmes
Sécretaire qui ont signé celle des onze Conju-
rés justiciés.

Présentement que le nom de *Tavora* est en
exécration dans le Royaume, les Comtes de
Saint Vincent, Don François Miguel, Arche-
vêque d'*Evora*, & Don Antoine son frère,
Evêque de *Porto*, tous issus de cette Famille,
ont pris les premiers le surnom *da Cugna*, &
les deux autres celui de *Souza*.

Renvoyons le tout, comme l'on dit d'ordi-
naire, à un plus ample informé. Mr. de Car-
valho, Secrétaire d'Etat & qui est chargé de
la Commission sur l'attentat, continuë d'y veil-
ler à *Lisbonne* avec la plus grande activité.
Outre la Garde que ce Ministre a devant son
Hôtel lorsqu'il sort, il est toujours accompa-
gné par une Compagnie de Dragons tambour
battant; le Lieutenant marche à une des por-
rières du carrosse, l'Enseigne à l'autre, & le
Capitaine derrière. Au reste, le Roi & toute
la Famille Royale jouissent d'une santé parfaite
à *Salvaterra*, où la Cour se tient depuis le
19. Janvier, Sa Majesté y prend souvent le
divertissement de la chasse & y tuë du gibier
de ses propres mains ; ce qui marque qu'elle
est

est entièrement rétablie des coups de feu à l'épaule & au bras qu'elle a reçus dans la funeste nuit du 3. Septembre. Personne de la Noblesse ne peut se rendre à cette Maison de campagne qu'après y avoir été appelée ou avoir obtenu une permission particulière. Lorsque le Roi alla, deux jours après l'exécution des Conjurés, visiter les trois Eglises de *Lisbonne* les plus éloignées de son Palais, il communia dans celle de l'Hermitage de *St. Maur*, où il offrit un Bras d'or massif, conformément à un vœu qu'il avoit fait pour la guérison de ses blessures.

Les matières de politique pour le *Portugal* sont comme absorbées dans les tristes & fâcheux événemens qu'il présente depuis la découverte du malheureux complot formé contre la personne du Souverain. On n'en marque qu'un Règlement émané d'Autorité Royale, suivant lequel les Chambellans actuels seront qualifiés d'*Excellence*, comme aussi les Lieutenans - Généraux; & tous ceux qui dans la suite obtiendront des Patentes de Conseillers du Roi, porteront le titre de *Seigneurie*.

A R T I C L E I V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

RATISBONNE. Ce n'est pas assez; comme on nous l'a fait entendre, d'avoir rapporté en substance le mois passé page 221. le Décret de Commission de l'Empereur, que
le

le Ministre de Mayence a remis le 6. Février à la Dictature ; on souhaite de trouver dans nos Journaux la Pièce dans son entier. Pour satisfaire à ce désir, la voici.

ALEXANDRE-FERDINAND Prince de la Tour & Taxis &c. &c. On a instruit Sa Majesté Impériale par un très-humble rapport, que les Envoyés qui sont encore à la Diète de l'Empire de la part des Electeurs de Brandebourg & de Hanovre, coupables du présent soulèvement, ainsi que ceux de leurs adhérens, savoir, des Ducs de Saxe-Gotha & de Brunswick-Wolfenbüttel & du Landgrave de Hesse-Cassel, avoient entrepris dans une assemblée de quelques Envoyés Protestans, tenuë le 29. Novembre dernier, de poser en question & en délibération, touchant l'affaire du Ban, si malgré les assurances & la déclaration de l'Empereur, Sa Maj. Imp. pouvoit outrepasser dans cette affaire ce qui est établi par les Constitutions de l'Empire ; & que là-dessus ils avoient opiné, à l'appui des suffrages de cinq autres Princes, de trois Comtes & de quelques Villes, desquelles les constitués, non plus que celui d'un des Collèges des Comtes, n'avoient pas même d'instructions à cet égard, à faire le *Conclusum* suivant, sous le nom prétendu de tous les Etats Protestans & sous le prétexte ultérieur, que le système de l'Empire pourroit courir par-là un risque évident ; de sorte qu'il convenoit de pourvoir à la sûreté de tous les Etats en général, & en particulier à celle des Etats Protestans.

1. Que de la part des Etats Protestans on ne doit jamais consentir à aucun changement à faire sous quelque prétexte que ce fût, contre ce que prescrivent les Constitutions de l'Empire & sur-tout contre l'Article XX. de la Capitulation Impériale ; mais bien plutôt demander en pareil cas avec une fermeté convenable qu'on procédât, suivant qu'on y est tenu, en la forme & en la manière présentes.

2. Que tout ce qui pourroit y être fait de contraire, devoit être considéré de la part des Princes & Etats Protestans relativement à ce que pres-

», crit l'Article XX. de la Capitulation même, &
 », 10. & au Droit qu'elle donne en termes ex-
 » près. »

Sa Majesté Impériale ne trouve nullement étrange, que les Envoyés des deux Electeurs coupables du soulèvement & ceux des Princes leurs adhérens cherchent du plus loin qu'ils peuvent tout ce qui a l'apparence la plus éloignée de pouvoir éblouir, & faire accroire qu'il pourroit encore se trouver quelque doute sur la manière dont on doit procéder en prononçant contre leurs Principaux la peine du Ban, statuée par les loix de l'Empire contre les infractions de la Paix profane.

La conduite qu'ils ont tenuë à cet égard, ne fait que manifester plus clairement, que leurs Principaux sont eux-mêmes convaincus qu'ils ont encouru cette peine, & combien ils ont lieu par-là de mettre tout en usage pour éviter d'y être condamnés. Mais ce qui surprend Sa Majesté Impériale c'est que des Etats, quelque peu considérable que soit leur nombre, ayent voulu favoriser des échapatoires aussi manifestes, & se joindre par leurs conseils & par leurs actions à ceux qui se sont rendus coupables d'infractions de la Paix profane, pour les assister autant qu'il étoit en eux, & empêcher, s'il leur étoit possible, l'exécution des Loix salutaires de l'Empire.

Il est notoire que Sa Majesté Impériale a le plus exactement observé ce que ces Loix prescrivent, dans tout ce qu'elle a ordonné en qualité de Chef & de Juge suprême pendant le présent soulèvement. Tout l'Empire le fait; & les Etats, en rendant à Sa Majesté Impériale des graces très-humbles de ce qu'elle avoit déjà fait, l'ont très-humblement suppliée par leur Résolution du 17. Janvier 1747, de continuer d'agir de la même manière.

Après cela, & après les assurances ultérieures données par Sa Majesté Impériale que les Loix seroient observées, ainsi qu'elles l'ont été en effet, suivant qu'il est reconnu de toutes parts, peut-il rester la moindre inquiétude de procédés contraires au système de l'Empire? Et la sûreté de tous les Etats, sans exception, de quelque Religion qu'ils soient, n'est-elle pas fondée principalement sur le maintien

de la Loi de la Paix profane , qui ne peut subsister, si l'on n'exécute les peines statuées contre les infracteurs ?

Les dernières Capitulations des Empereurs attribuent de plus la connoissance d'une semblable cause, non à une Religion en particulier & encore moins à quelques Etats, mais à tout l'Empire en général ; & ceux qui sont accusés d'un pareil délit, ne peuvent en aucune façon y concourir, parce qu'il s'agit de leur propre cause.

Comme donc la peine dictée contre les infracteurs de la Paix profane ne peut en aucune façon être regardée pour une affaire de Religion, n'ayant jamais été considérée comme telle par les Constitutions de l'Empire, Sa Majesté Impériale ne peut considérer tout ce qui a été fait par les Envoyés des Electeurs de Brandebourg & de Hannovre accusés du présent soulèvement, ainsi que par ceux des Ducs de Saxe-Gotha & de Brunswich-Wolfsembutzel, & du Landgrave de Hesse-Cassel leurs adhérens, que comme une chose où il s'est agi de leur propre cause, à laquelle un petit nombre d'Envoyés d'autres Etats ont accédé en leur faveur, & qu'on se présume néanmoins de vouloir faire passer en abusant du nom de tous les Etats Protestans ; que comme une échapatoire nulle de la part des parties accusées d'avoir enfreint la Paix profane, & que comme une action manifestement contraire aux Loix de cette Paix de la part de ceux qui ont tâché de favoriser cette échapatoire, & qui se sont unis à cette fin aux accusés par conseils & par actions.

Sa Majesté Impériale ne doute en même-tems nullement que les Electeurs, Princes & Etats ne regardent & ne tiennent également pour nul & de nulle valeur tout ce qui s'est passé à cet égard, & qu'ils ne désapprouvent absolument qu'un petit nombre d'Etats se soient joints aux accusés, & veüillent d'une part s'arroger, au préjudice de tout le Corps Germanique, la connoissance de cette affaire, en abusant d'autre part du nom de tous les Etats Protestans, pour chercher à faire passer sous ce nom un procédé manifestement contraire à tous égards aux Constitutions de l'Empire, qui tend hardiment, quoique nullement, à priver les Co-Etats de leur

droit de suffrage, & à porter par-là un préjudice absolument contraire au système du Corps Germanique &c.

Le Corps Evangélique s'est bien mépris, s'il a compté sur l'accession de la Couronne de Suède au *Conclusum* qu'il a fait le 29. du mois de Novembre dernier ; car après plusieurs délibérations tenuës à *Stockholm*, l'ordre en est venu au Ministre de cette Cour auprès de la Diette, non-seulement de ne pas donner les mains à un tel projet, qui est regardé à *Ratisbonne* comme contraire aux Loix de l'Empire, & comme un esprit de parti formé pour troubler la paix & l'union qui doit subsister entre les Membres du Corps Germanique ; mais encore il lui a été défendu expressément de se trouver en ces sortes de Conventicules. Un semblable Arrêté n'a pas fait peu d'impression sur le Corps Evangélique ; il prouve l'inclination où l'on est à la Cour de Suède de se ranger du parti de la bonne cause.

VIENNE. On est fort content à la Cour de la résolution de celle de Suède qu'on vient de lire. Par une promotion que l'Impératrice-Reine a faite au mois de Février dans le Militaire, Messieurs de Holze & de Plunker, le Baron de Gemmingen, le Baron de Wolffersdorff, le Comte de Mayern & le Baron de Campitelli ont été déclarés Lieutenans-Généraux de ses Armées ; & le Comte de Stainville, le Comte de Pellegrini, Mts. de Nasselli, de Brela, d'Eltichshausen & le Baron de Sacken-dorff, Généraux Majors. Tout ayant été réglé, dans les Conférences Militaires, pour rouvrir la campagne avec des forces très-supérieures à celles

celles des précédentes , la grande Armée s'est mise en mouvemens. Les Généraux qui y ser-vent l'ont rejoint, & entre-autres les Généraux Lascy, Janus & Beck. Le Maréchal de Daun, qui va en reprendre le Commandement, a dû se trouver dans les derniers jours de Mars à *Königsgrats*, où étoit alors le Quartier-Général, afin de doaner le branle aux grandes opérations. Le Général de Pellegrini, de retour de *Petersbourg*, où il fut envoyé après la victoire de *Hochkirchen*, a apporté à ce grand Capitaine une épée d'or enrichie de diamans de la valeur de 12000 roubles, dont l'Impératrice de Russie lui fait présent, en considération du cas qu'elle fait de ses talens. L'Impératrice-Reine lui a remis elle-même cette marque des attentions de la Souveraine de Toutes les Russies. Mr. le Maréchal va recevoir aussi de *Rome* un Chapeau & un Glaive bénits du Pape. Il s'est rendu sur la fin de Février à *Neustadt*, & y a choisi dans l'Académie Militaire 39 Académiciens qui lui ont paru propres à servir en qualité d'Officiers. Le Prince de Deux-Ponts a été de toutes les Conférences avec le Maréchal de Daun. En partant de *Vienne* il doit se rendre à *Nuremberg*, de-là en droiture à l'Armée de l'Empire, dont le Commandement lui demeure; ce qui peut avoir été dit à ce sujet pour le Duc de Wirtemberg, étant sans fondement.

Le 13. Mars, l'Impératrice-Reine disposa en faveur de ce Prince de la Charge de Commandant-Général dans le Royaume de Hongrie, dont le Maréchal Prince de Saxe-Hildbourghausen s'étoit démis le même jour avec l'agrément de la Cour. C'étoit le jour qu'on y célébroit avec magnificence l'anniversaire de

la naissance de l'Archiduc Joseph-Benoît, qui entroit dans la dix-neuvième année de son âge, & qu'il atteignoit celui de la majorité en sa qualité de Prince Royal, Electoral & d'Archiduc.

Dans le tems que les Armées sont déjà en mouvemens pour se rassembler & rentrer en campagne, on a des avis que celle de Russie va en faire de même, & déboucher sur quatre Colonnes. L'une aux ordres du Général Commandant, doit partir des environs de *Mariembourg*; l'autre commandée par le Général *Resanow*, se mettre en mouvement de *Marienwerder*; la troisième, ayant à sa tête le Général *Romanzow*, doit marcher des environs de *Culm*, & la quatrième conduite par le Général de *Villebois*, s'ébranler du côté de *Königsberg*. La petite Armée Suédoise, qui, comme on l'apprend, reçoit ses renforts en hommes, en chevaux & en artillerie, ne doit pas tarder non plus de réparer sur le champ guerrier. Une incursion des Prussiens en *Pologne*, devoit surtout faire diligenter les Russiens, auxquels ils sont parvenus à entamer des magasins. Les deux Armées Françaises dans l'Empire agiront en tout de concert; & par la grande supériorité de toutes ces forces sur celles des ennemis, ne devoit-on pas croire que les coups à leur porter cette campagne, feront remettre dans son cours & pas au delà, les affaires générales sur le pied désiré d'une paix stable, qui couronneroit les efforts de toutes les Puissances qui se sont réunies pour venger l'infraction qui y a été faite? On peut cependant compter qu'avant cet heureux événement, il y aura encore bien du sang répandu de part & d'autre. Les

escar-

escarmouches qui recommencent en ont déjà fait couler quelque peu dans les divers Cantons qu'occupent les postes avancés ; mais aucune n'a tiré jusqu'à présent à quelque conséquence. On se dispensera ainsi d'entrer dans ces petits détails, & l'on attendra, pour en faire d'autres bientôt de l'Armée de Mr. le Maréchal de Daun, qui est sur un très-bon pied & composée, avec le Corps qui est à l'Armée d'Empire, de 168 Bataillons d'Infanterie régulière & de 112 Compagnies de Grenadiers. La Cavalerie est aussi nombreuse que le demande cette Infanterie, & de plus on y comptera au-delà de 35000 hommes de troupes légères des divers Pays du Royaume de Hongrie, lorsque les divisions, qui passent à la continuë, y seront toutes arrivées. Vingt quatre Bataillons & 42 Escadrons en sont déjà partis pour passer de la *Bohème* en *Moravie*. Ils sont commandés par le Baron de Sincere, Général d'Infanterie. L'artillerie est nombreuse & bien proportionnée à la force de l'Armée.

Le Lieutenant-Général de St. André, qui a fait les dernières campagnes avec les Russes, est revenu à *Vienne*, & a rendu compte à Leurs Majestés Impériales de l'état dans lequel étoient ces troupes lorsqu'il les quitta. Il doit faire la présente campagne dans l'Armée de Bohème, où l'on espère de revoir aussi le Général Laudohn. Quoiqu'encore incommodé, il n'a pas laissé de paroître à la Cour les 5. & 6. Mars, & d'y rendre ses devoirs à Leurs Majestés Impériales, qui lui ont fait l'accueil le plus gracieux. L'Empereur lui a fait remettre entre autres un Diplôme de Noblesse pour lui & tous ses descendans de l'un & de l'autre sexe.

Le

Le Baron de Marshall, Felt-Maréchal, est aussi arrivé à *Vienne* venant de *Ratisbonne* où il a passé une partie de l'hiver ; malgré son âge avancé on compte qu'il pourra encore rendre de bons services. On en attend également du Felt-Maréchal de *Nadasti*, qui doit arriver incessamment de la *Croatie*, où il en a rendu d'essentiels pendant tout l'hiver.

S A X E. S I L E S I E. Par un ordre du Roi de Prusse toutes les personnes qui ont été attachées au service de la seüe Reine de Pologne Electrice de Saxe, ont dû se retirer de *Dresde*. Elles sont allées en *Pologne* & en *Boheme*. Il n'y a que la Comtesse de *Dahlenberg*, Dame d'honneur, qui ait eu la permission de rester à la Cour du Prince Electoral.

Tout est préparé pour la campagne, tant du côté du Corps que le Prince Henri a à ses ordres en *Saxe*, que du côté de la grande Armée Prussienne qui est commandée par le Roi en personne ; Armée bien nombreuse, bien pourvüe de tout le nécessaire, & qu'on peut dès-à-présent annoncer comme toute rassemblée en *Silésie*, au nombre de plus de 70000 hommes qui ont des magasins abondamment fournis, & une artillerie des mieux servie. Les choses ne peuvent guères se trouver sur un autre pied, puisque quand on ne peut les avoir de gré, on se les fait donner de force. Le Prince Henri fit encore signifier le 19. Février aux Députés des Etats qui sont à *Dresde*, que les douze mille recrüs exigées du Pays devoient être complètes le 24. Mars, & de la taille requise, sans quoi les Régimens Prussiens leveroient eux-mêmes dans les Cercles tout le monde qu'il leur faut. Les recrüs tirées de la *Saxe* sont
con-

des Princes &c. Avril 1759. 293
conduites à l'Armée du Roi en *Silésie*, & celles de ce Duché viennent à l'Armée du Prince Henri. Il semble néanmoins que Sa Majesté Prussienne attendra avec ses forces en *Saxe* & en *Silésie* ce qu'opérera contre-elle le Maréchal de Daun, sans l'aller chercher, & qu'elle s'occupera, comme elle fait, à tenir *Schweidnitz* & *Neiss* dans un état de la meilleure défense, tandis qu'elle fera agir à l'Armée des Alliés dans l'Empire le Corps de ses troupes qui y est, & celui qu'elle oppose actuellement aux Russes, lesquels il paroît qu'elle veut, si-non affoiblir, du moins les priver par tous moyens d'une partie des subsistances qu'ils amassent pour faire commodément leurs marches. A ce dessein elle a fait entrer un Corps de ses troupes en *Pologne*; ce qu'elle a fait précéder d'un Manifeste publié à *Breslau* & adressé aux Grands & aux habitans de ce Royaume, dont voici la traduction.

Nous FREDERIC, par la grace de Dieu, Roi de Prusse &c. &c. &c. Si les conjonctures du tems Nous ont mis dans le cas de faire entrer en *Pologne* un Corps de nos troupes, toute personne exempte de partialité, conviendra que la démarche Nous étoit aussi permise qu'aux Russes, qui en cela n'avoient pour objet que d'agir hostilement contre Nous. Il y a néanmoins dans cette parité de droit une différence essentielle. C'est qu'en passant par le territoire de la Sérénissime République, Nous n'avons aucune idée, ni ne prétendons y causer le moindre dégât ou préjudice; au lieu que les Russes, sans ménagement pour les garnisons du Royaume, ont chassé les troupes de leurs postes

Et occupé les Places les plus importantes, quoiqu'elles fussent sous la protection de la Sérénissime République.

Or, comme Nous sommes bien éloignés d'ordonner à nos troupes de suivre un pareil exemple, soit dans leur marche, ou dans leur retour, non plus que de traiter en ennemi aucun des sujets de la Sérénissime République, à l'exception de ceux qui, ayant publiquement adhéré aux Russes, témoignent de l'animosité contre notre personne Et épousé ouvertement le parti de nos ennemis, pourroient ressentir des effets de notre juste ressentiment.

C'est pourquoi Nous déclarons de la manière la plus solennelle, en vertu de cette Patente, que Nous sommes aussi peu disposés à commettre aucune hostilité contre Sa Majesté le Roi que contre la Sérénissime République de Pologne; qu'au contraire notre résolution est de maintenir en tout tems Et de toutes nos forces le Royaume, ses Vassaux Et sujets dans la possession de tous leurs Privilèges, de leurs prérogatives Et libertés. Et pour leur donner un témoignage ultérieur de notre inviolable desintéressement, Et afin de les convaincre que Nous cherchons en cette occasion, ainsi qu'en toute autre, à entretenir le noeud d'une étroite amitié, Nous réitérons les assurances les plus fortes que nos troupes, loin de rien tenter par les armes contre la Sérénissime République dans leur marche sur les Terres de sa dépendance, ne borneront uniquement leurs entreprises qu'à contenir nos ennemis, à arrêter leurs efforts, Et à prévenir leurs pernicious projets. En foi de quoi Nous avons signé la présente de notre propre main, Et muni

Des Princes &c. Avril 1759. 295
de notre Sceau Royal. Donné à Breslau le 2.
Mars 1759. (Signé)

(L. S. F R E D E R I C.

En conséquence de ce Manifeste préparé, un Corps de six Bataillons & de 25 Escadrons de Cavalerie, de Dragons & de Hussars, qui s'étoit rassemblé dans les environs de *Gros-Glogau*, y passa l'*Oder* le 24. Février & entra dans le Royaume de *Pologne*. Ces troupes s'avancerent encore le même jour jusqu'à *Lissa* & *Reissen*. Elles étoient aux ordres de Mr. de *Wobersnow*, Général-Major, qui en arrivant à *Reissen*, commença par s'assurer de la personne du Prince de *Sulkowski*, dont on désarma la garde. Un Détachement de 80 Dragons l'escorta le lendemain à *Gros-Glogau*, où ce Seigneur a été mis au Château. Ses Gardes y ont aussi été transportées, & on y a conduit quinze petites pièces de canon, appartenantes au Prince, que les Prussiens dépeignent comme un homme qui, pendant tout le cours de la présente guerre, a montré toute partialité pour les ennemis du Roi, & ayant agi plutôt comme un Pourvoyeur de l'Armée Russe, que comme un Particulier qui vit dans un Etat neutre, & ayant été actuellement occupé à amasser de nouveaux magasins pour les Russes. Le Corps qui l'a enlevé s'est porté par *Lissa* jusqu'à *Poznanie* avec ordre de détruire les magasins. On assure qu'il a rempli son objet en partie & que ses troupes ont observé une exacte discipline dans cette excursion; mais que comme il commençoit lui-même à manquer de subsistance, il est revenu en *Silésie*. Le Lieutenant-Général de *Platen* a aussi été chargé d'une par-

rcille

reille commission. Il a fait avancer sous les ordres d'un Colonel un Détachement de deux à trois cens tant Dragons que Huslars à *Friedland* dans la Prusse-Polonoise, où il a détruit en partie un petit magasin de farine & d'orge que les Russes y avoient formé; ce qui paroît surprendre d'autant plus qu'un Corps de ces derniers n'étoit qu'à deux lieuës de l'endroit, & qu'il n'y a pas mis empêchement.

Ce sont-là de petites expéditions à la vérité, mais capables pour les Russes de les déranger un peu dans leurs projets. Comme on parle d'eux, nous ajoûterons, que quoique le Général Fermer, qui les commandoit, fût parti le 7. Février de *Marienwerder* pour *Petersbourg*, rien n'a été changé dans le Plan des opérations de leur Armée, qui, suivant le dire public, doit être cette année de 12,5000 Combattans. Le Général Romanzow, qui la commande provisionnellement, s'y fait beaucoup estimer. Le Général Baganof est Gouverneur de la *Prusse Brandebourgeoise*, & le Général Parin commande aux environs de *Dantzic* un Corps d'environ 20000 hom., qui grossit de jour en jour. Les préparatifs de ces troupes semblent menacer cette Ville d'un siège; & ce qui y donne d'autant plus d'inquiétude, c'est que le Résident de Russie vient de déclarer au Magistrat, que Sa Maj. Imp. Czarienne est très-mécontente de la conduite des habitans, de ce qu'ils paroissent mettre obstacle aux moyens de faire subsister son Armée, & que le Roi de Pologne semble vouloir de *Dantzic* qu'elle contribue à sa subsistance, soit en lui livrant des fourages, soit en permettant aux Vaisseaux Russiens d'entrer dans le Port & d'y décharger des munitions de guerre

guerre & de bouche. Déclaration qui allarme en même-tems, c'est que le Magistrat n'ose plus compter sur des assurances que le Roi de Pologne avoit données de son intercession auprès de l'Impératrice de Russie. Ce qu'il fait donc dans une telle conjoncture, c'est de faire faire la patrouille jour & nuit par cinq à six cens hommes, & de renforcer les détachemens dans tous les ouvrages, afin de n'être pas en butte au ressentiment du Roi de Prusse, dont le Ministre a fait entendre fort clairement, que si la Ville de *Dantzic* n'observoit pas ponctuellement la neutralité qu'elle a embrassée, il faudroit en tirer vengeance en tems & lieu, comme il le fait depuis un tems dans le *Mecklembourg*.

Il est vrai que ce Duché se ressent de plus en plus de la présence des Prussiens. Les contributions qu'ils y lèvent sont exorbitantes en recrûs, en chevaux, en argent, en vivres & en fourrages, & on les a pressées par une Ordonnance adressée aux Députés de la part du Commissariat de Guerre Prussien, qui étoit conçu en ces termes.

ON a déjà fait connoître dès le 15. & le 16. de ce mois aux Loinables Députés, par ordre du Roi, & en dernier lieu par autorité de son Commissariat de Guerre, ce que le Pays de Mecklembourg-Schwetin devoit fournir en vivres & fourrages à Son Excellence le Comte de Dohna, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté. On leur a aussi signifié en même-tems qu'ils eussent à produire dans l'intervalle de cinq jours une Notice de la manière dont ces livraisons seroient réparées sur le Pays en
général

général & sur les habitans en particulier. Quoia que cette Déclaration ait été réitérée le 19. de ce mois, néanmoins on n'y a point encore satisfait jusqu'à ce jour; de sorte qu'il est visible que les Loixables Députés ne cherchent qu'à traîner les choses en longueur, & à gagner ainsi du tems par des délais peu équitables. Un pareil procédé doit paroître d'autant plus étrange au Lieutenant-Général Comte de Dohna & au Commissariat de Guerre, que l'on s'est borné jusqu'ici à des sommations fréquentes & amiables, mais qui n'ont eu aucun effet. C'est pourquoy l'on avertit sérieusement par la Présente les Loixables Députés de délivrer en vingt quatre heures la Notice de répartition des fournitures exigées, & de déclarer en même tems s'ils veulent admettre un Entrepreneur Général des fourrages & des farines à fournir, à condition que ce Livrancier soit sujet de Sa Maj. Prussienne, & qu'ils s'obligent sous caution que les livraisons s'exécuteront conformément aux clauses qui leur seront proposées par le Commissariat de Guerre, & dans le terme qu'il trouvera bon de leur prescrire. Au contraire, si l'on manque de se conformer à cette Déclaration de quelque manière que ce soit, & que l'on néglige de procurer la Liste de répartition dans le tems limité, les Loixables Députés peuvent s'attendre que l'on mettra en usage des moyens par lesquels non-seulement on parviendra à se procurer les fourrages & les farines suivant la taxe imposée au Pays; mais moyens qui leur seront également désagréables & onéreux. On assure d'ailleurs qu'en ce cas on n'aura égard ni aux plaintes, ni aux excuses & aux prétextes.

D'un autre côté, comme le paiement des

des Princes &c. Avril 1759. 299

Contributions & l'argent de fourage qui restent encore à acquitter ont été pareillement différés de tems à autre, & qu'en vain l'on s'est donné tous les soins possibles pour en être satisfait, les Loixables Députés auront encore à s'expliquer s'ils sont disposés à acquitter cette dette en entier dans l'espace de quatre ou de six jours au plus tard, si non on est résolu d'en venir à des extrémités, telles que le ravage & la désolation du Pays, & qui seront d'autant plus sensibles aux Loixables Députés, qu'ils en deviendront responsables de la ruine du Duché & de celle des Seigneurs qui l'habitent. A Rostock le 27. Janvier 1759. De la part du Commissariat de Guerre.

Signé, DE STUTTERHEIM. ALBRECHT.

Le Général Prussien de Dohna qui s'est tenu pendant quelque tems dans le Mecklembourg, est retourné dans la Pomeranie-Suedoise avec la plus grande partie des troupes à ses ordres. Le Général Kleist en commande le reste. Il y a apparence que le premier de ces Généraux marchera de-là vers la Pomeranie-Ultérieure, afin de seconder en Pologne les opérations entreprises contre les Russes, tandis que le Général de Platen appuyera celles du côté de Dantzic.

Voilà en précis ce qu'on peut marquer ce mois-ci de l'Armée Impériale & Royale, & des Armées Russe, Suedoise & Prussienne. On ajoutera pour celles qui sont en Bohême, en Saxe & en Silesie, que les Autrichiens vont tous les jours en patrouille jusqu'à Bischoffswenda; qu'ils ont enlevé, dans le mois de Février, 800 recrues Prussiennes avec l'escorte qui les conduisoit de Torgau à Breslau; que le 6.
du

du même mois il entra dans *Dresde* avec 70 Chariots chargés de 247 prisonniers de la Garnison Suedoise de *Demmin*; que ces soldats, que l'on plaça provisionnellement dans l'Hôtel du Comte de *Brühl*, ont pris parti au service Prussien, du moins la plupart.

Sa Majesté Prussienne a fait une promotion de Généraux de ses Armées, dans laquelle elle a compris le Prince Héritaire de Hesse-Cassel, le Duc de Brunswick-Bevern & le Baron de la Motte-Fouqué, qui ont été déclarés Généraux d'Infanterie. Elle a aussi créé en même-temps Lieutenans-Généraux d'Infanterie, Mrs. de Finck, de Wedel, de Tauerien, de Goltz, de Gromkow & de Rebeatlich, qui étoient Généraux-Majors; & elle a conféré ce dernier rang au Prince de Bernbourg, à Mrs. de Stutterheim, de Ramin, de Horn, de Slaberndorff & de Wunsch.

Passant de ce récit aux Armées du *Bas-Rhin*, qui commencent à rouvrir le théâtre de la guerre dans l'Empire, on n'a encore rien de fort remarquable à en rapporter; le Prince Ferdinand de Brunswick, qui commande celle des Alliés, demeurant assez tranquille à *Munster* où il étoit encore le 22. Mars. Voici donc tout ce qui s'en présente avec beaucoup de mouvemens commencés de tous côtés vers la mi-Février qui continuënt, mais qui ne signifient pas encore beaucoup. Il ne s'est agi jusqu'à présent par ceux des troupes des Alliés, que de quelques marches pour resserrer les Régimens, & prêter en cas de besoin la main aux Hessois, commandés par le Prince d'Ysembourg; ce qui cependant n'a point paru des plus nécessaires pour une expédition que les Prussiens ont

ont faite le 27. Février à *Erfurth* où étoient des troupes Autrichiennes, commandées par le Général de *Gualco*, s'étant faite d'un côté sans obstacle, & de l'autre des troupes d'Empire qui étoient à *Hirschfeld* s'en étant retirées en même-tems. Le Corps de Prussiens de l'Armée du Prince Henri & aux ordres du Lieutenant-Général de *Knobloch* venu de la *Saxe*, faisoit, dans le courant de ce mois, de grands mouvemens dans la *Thuringe*, où celui des troupes de l'Impératrice-Reine qui agit de concert avec l'Armée d'Empire, en faisoit également. Ces Corps y grossissoient, jusqu'au jour que Mr. de *Knobloch* se porta précipitamment devant *Erfurth*, dont il somma le Commandant de la lui rendre; Monsieur de *Gualco* ne crut pas devoir s'opposer dans un poste peu tenable à des forces très-supérieures à sa Garnison, & munies d'ailleurs de douze pièces de grosse artillerie. L'on pensoit conséquemment que Mr. de *Gualco* n'auroit pû obtenir d'autre capitulation que celle de se rendre prisonnier de guerre. Mais elle fut toute autre; il obtint d'abord ce qu'il demandoit: savoir, de sortir libre de la Place & de marcher avec son monde où bon lui sembleroit. Ainsi, le 28. au matin, sans coup férir, sans avoir perdu un seul homme, & après avoir mis quatre Bataillons dans les Fortereses de *Petersberg* & de *Ciriacusberg*, le Général de *Gualco* sortit d'*Erfurth* avec le reste de sa garnison, l'artillerie, les munitions & le bagage, marcha droit sur *Arnstadt*, y rassembla le peu de monde qui cantonnoit dans les environs, & se porta ensuite le premier Mars à *Almenau*, où il s'est mis à portée d'observer

les mouvemens des ennemis. Les Prussiens n'ont tenu dans *Erfurth* que jusqu'au 12. de ce mois, qu'ils jugerent à propos d'en sortir & de marcher vers *Naumbourg*. Leurs demandes en contributions ont été exorbitantes ; on leur en a donné une partie, & pour le restant ils ont emmené pour ôtages deux Conseillers & deux Ecclésiastiques.

D'abord après que les Prussiens eurent occupé *Erfurth*, Mr. d'Aschmleben, l'un de leurs Généraux, a marché avec un Corps de Cavalerie sur *Arnstadt*, un Détachement a dirigé la route sur *Eysenach*, & un autre a pris la sienne vers *Gotha* où il est entré. De-là la *Thuringe* & les Pays des environs ont été de nouveau inondés de troupes Prussiennes, & par une suite de leurs mouvemens, le Général de Serbelloni qui commande en chef les troupes de l'Impératrice-Reine qui agissent avec l'Armée de l'Empire, a transporté de *Nuremberg* à *Bamberg* son Quartier-général, où l'on croit qu'il sera relevé dans le Commandement par le Général Haddick qui y est déjà arrivé, & que Mr. de Serbelloni sera employé ailleurs.

Par une manœuvre combinée des Prussiens avec les Hessois, une partie de ceux-ci marchoit aussi dans les commencemens de Mars vers *Hirschfeld* avec du canon. Ces deux Corps ont effectué leur jonction sur la *Werra*, mais avec beaucoup de dépenses & de fatigues. A leur approche les troupes légères de l'Armée combinée d'Autriche & de l'Empire se sont repliées sur leurs derrières, ainsi qu'on devoit s'y attendre. Il y avoit cependant dans la marche des premiers un coup médité, & qui a éclaté par l'entrée d'une soixantaine de Hussars dans

dans *Fulde*. Cette entrée dans une Place autant qu'ouverte, leur étoit facile; y étant ils ont pris plusieurs chevaux du Prince-Evêque, pillé quelques maisons, se sont fait donner douze mille florins, & ensuite ils ont pris la fuite avec vitê.

A la nouvelle de cette marche le Duc de Broglie, qui commande par *interim* l'Armée Française du Prince de Soubise dans la *Hesse* & les Pays voisins, donna les ordres pour qu'elle se tint prête à marcher, en fit avancer les troupes légères vingt lieues en avant, les appuya par des Dragons, & fit marcher un Régiment d'Infanterie à *Gelnhausen* pour donner secours à *Fulde* en cas de besoin. Il envoya les Volontaires de *Schoenberg* jusqu'à *Neuenhoff*, & les fit soutenir en même tems par les Dragons d'Apchon. Outre ces dispositions du Duc de Broglie, il reçut encore 3000 hommes de troupes légères de la grande Armée, qui se sont portés vers *Marpurg* par la rive droite de la *Lahn*, afin de faire une diversion. Ces mouvemens, qui n'ont pas été sans escarmouches, ont fait avorter les projets des Prussiens & des Hessois combinés. Ils se sont retirés, & l'Armée de l'Empire a repris ses postes. Deux à trois cens Soldats tant Prussiens & Hessois que de l'Armée de l'Empire, ont été tués ou blessés en différentes escarmouches qu'il y a eu pendant la marche des premiers vers *Fulde*.

Un Corps de troupes Impériales marche actuellement pour entrer en *Hesse*; ainsi l'on a quelques nouvelles à en attendre, d'autant plus que les Alliés sont très-embarrassés; & qu'ils attendent avec impatience des secours qu'on doit leur envoyer d'Angleterre. Mais quoique

le Ministère Britannique fasse ses efforts pour presser cet envoi, on n'entend pas encore qu'il soit en mer; ce qui donne à penser qu'il est retardé par quelque événement. Cependant le Comte d'Arberg, Lieutenant-Général des Armées de l'Impératrice-Reine, qui est à *Salzungen* avec un gros Corps de troupes de cette Souveraine, a eu ordre de tenir ferme, & toute la Forêt de *Smalkalde* & de la *Thuringe* est occupée par un autre Corps considérable des mêmes troupes aux ordres du Général Kolb qui s'est avancé jusques aux environs d'*Eichsfeld*, de *Frauenwald*, d'*Ilmenau* & de *Salpost*. Ces deux derniers endroits ont été occupés en même-tems par le Général de *Guasco*. Le Comte de Broun, Général-Major aussi des mêmes Armées, protège avec un Détachement nombreux toute la route depuis *Judenbach* jusqu'à *Saalfeld*; & de-là jusqu'à *Hoff*, & vers la Forteresse d'*Egra*, il y a un autre Corps commandé par le Général *Campitelli*. Les Généraux d'Arberg & de Kolb sont aux ordres du Baron de *Pretlak*, Général de Cavalerie, & les autres sous le Général *Haddick*, aussi Général de Cavalerie, lequel nous avons dit devoir prendre le Commandement qui a été confié jusqu'à présent au Général *Serbelloni*. A *Petersberg* & à *Ciricausberg*, nous l'avons dit, il y avoit quatre Bataillons que le Général *Guasco* y a jettés en capitulant. Ils sont rentrés dans *Erfurth*. Le reste des troupes de l'Imp. Reine, particulièrement la Cavallerie, cantonne sur le *Meyn* à droite & à gauche de *Bamberg* jusques vers *Schweinfurth* & de *Lichtenfels*; & le tout est prêt à marcher à chaque moment. L'artillerie & ce qui en dépend se trouve à portée,

tée, l'on a des magazins établis sur le *Meyn*, dans les environs de *Bamberg*, où est le Quartier Général; & telle est la position de l'Armée Impériale. Pour y déranger quelque chose, les Prussiens ont fait une tentative du côté de *Frauenwald*, afin de percer par la Forêt de *Thuringe*; ils s'étoient même avancés jusqu'à *Glashutten*, où il y a eu une escarmouche assez vive dans laquelle le Régiment de *Thierheim* les a repoussés jusqu'à *Ilmenau*. Un mouvement que le Général Broun a fait en même-tems avec quatre Bataillons & un détachement de Cuirassiers des environs de *Saalfeld* vers *Ilmenau* sur les flancs de l'ennemi, l'a contraint à se porter en retraite.

C'est là un début pour les opérations prochaines de la campagne dans l'Empire. L'Armée Française, par ses mouvemens déjà commencés, se prépare de son côté à y bien figurer. Elle sort de ses quartiers d'hiver & de cantonnemens, des renforts en divers Régimens venant de *France* & de la *Flandres*, quantité de recrues & de chevaux de remonte y arrivent à la continuë depuis les premiers jours de *Fevrier*; de sorte que dans le courant du présent mois d'*Avril*, on compte qu'elle aura reçu tout ce que la Cour de *Versailles* y destine, pour que cette Armée réunie des *Maréchaux de Contades* & de *Soubise* fasse un total d'environ 80000 combattans. Le Baron de *Blaisel*, qui y sert en sa qualité de *Maréchal de Camp* & Colonel du Régiment des *Volontaires Etrangers de Clermont-Prince*, partit le 12. *Mars* au matin d'*Erberfeld*, & s'est porté jusqu'à *Siegen*, avec un Corps de 4000 hommes de troupes légères, dont 400 du Régi-

ment de Turpin Hussars, avoient été placés en avant de droite & de gauche pour couvrir la marche. Ce Régiment a reçu de Pologne tous ses chevaux de remonte, afin de pouvoir d'autant mieux servir. Mr. de Blaisel fit partir le 18. un détachement de son Corps, composé de 200 hommes des Volontaires de Flandres & de 300 de son propre Régiment, qui se sont emparés des gorges de la *Sieg* pour empêcher les Hanooviens de pénétrer du côté de *Marpurg*. Mr. de Rome commande ce Détachement, & il a avec lui six Capitaines des plus expérimentés de son Régiment. Enfin tous les endroits dans cette partie de la *Wetteravie* propres à faire face à l'ennemi sont déjà occupés par une partie de l'Armée, & tels entre autres que *Siegen*, *Siegbourg*, *Bersebourg*, *Franckenberg*, *Hachenbourg*, *Dillembourg* &c.

La Ville de *Francfort* paroît devoir demeurer occupée par les François tout le tems que durera la guerre. On s'y loïe beaucoup de leur bonne discipline. Dans celle de *Cologne*, où Mr. de Torcy, Lieutenant-Général, commande les troupes Françoises qui y sont & dans les environs, il fit signifier le 13. Mars, de la part du Roi son Maître, à Mr. de Cressener Ministre d'Angleterre, & à Mr. d'Ammon Résident du Roi de Prusse, qu'ils eussent à en sortir le 16. avant midi au plus tard, en leur offrant des passeports pour les endroits où ils voudroient se retirer, excepté pour ceux qui sont occupés par les troupes Françoises. Ces Ministres ont fait d'abord des représentations à ce sujet à Mr. de Torcy, qui leur a répondu ne pouvoir se dispenser de l'exécution ponctuelle des ordres qu'il avoit. Le jour arrivé,

[suivant

suivant ce qui avoit été convenu entre le Général François & ces Envoyés, un Officier de l'Etat-Major & un Aide-de-Camp, allèrent leur signifier qu'ils eussent à partir sur le champ de la Ville, & que faute de se rendre à cet ordre, ils y seroient contraints par la force, y ayant des Soldats à portée à cet effet. Les deux Ministres furent ainsi obligés d'obéir, en partant de *Cologne* un instant après la signification, fort satisfaits cependant de la façon poise dont Mr. de Torcy avoit accompagné l'exécution des ordres de sa Cour, que lui avoit envoyés le Maréchal Duc de Belleisle. Mr. de Torcy avoit fait arrêter peu de tems auparavant un Gentilhomme Anglois appelé *Blakeney*, qui passoit à *Cologne* sans passeport François.

On aura pour le mois prochain, suivant toutes ces dispositions, des faits de conséquence à rapporter.

N O R D.

SUEDE. Pendant quelque tems l'on a cru que les échecs portés par les Prussiens aux troupes du Roi en *Poméranie*, & tels que nous les avons marqués le mois passé, produiroient du changement au système de cette Cour; les affaires n'en demeurent cependant pas sur un autre pied qu'on les a fixées. On a envoyé ordre dans les diverses Provinces du Royaume, dès la fin de Janvier, que chacune d'elles eussent à fournir au plutôt les recrues dont on a besoin pour compléter tous les Régimens de l'Armée qui est dans *Stralsund* & dans les environs, quoique les Prussiens soient toujours à quelque distance de cette Place, pour empêcher qu'elles n'y arrivent facilement, ainsi que l'artille-

l'artillerie qu'on lui destine. Outre ces recrûs, on forme de nouveaux Régimens. On s'attend donc que la campagne s'ouvrira de bonne heure en *Poméranie*, comme ailleurs, où les faits d'armes commencent déjà à avoir lieu.

La Commission Royale travaille toujours avec assiduité à l'instruction du Procès des Prisonniers d'Etat, qui est une affaire très-compliquée & susceptible d'un long examen. La mort d'un nommé Lamberg, un des Chefs du complot pour soulever les Dalécarliens, a prévenu la Sentence & le supplice qu'il auroit subi. Cependant des personnes de condition, arrêtées par le Gouvernement, n'ayant pas été trouvées coupables jusqu'à présent d'avoir trempé dans ce complot, on s'attend de les voir bientôt remises en liberté.

RUSSIE. On ne fait que réitérer à l'Ambassadeur de la Cour Impériale de *Vienne*, les assurances qu'on lui a données tant de fois de l'attachement inviolable où est l'Impératrice d'agir en toute vigueur cette campagne contre les ennemis de l'auguste Maison d'Autriche, dût-on faire les derniers efforts par ramener par des forces les plus formidables, les choses à un point de décision, & faire revivre la tranquillité troublée d'une manière si funeste dans l'Empire d'*Allemagne* par le Roi de Prusse & ses Alliés. Conséquemment à ces déclarations l'ordre est envoyé aux Généraux qui commandent l'Armée Russe répartie en *Pologne* & Provinces voisines, de recommencer le plutôt possible les opérations de la campagne, pendant laquelle, comme nous l'avons déjà dit, on doit employer jusqu'à 125000 hommes. Il est vrai d'ailleurs que le système entre les deux
Cours

Cours de *Petersbourg* & de *Vienne* est établi de façon, que Mr. Keith, Ministre de *Londres* & les autres Ministres de son parti n'ont rien pu effectuer pour le déranger.

Le 12. Fevrier l'Impératrice nomma Lieutenans-Généraux de ses Armées les Généraux-Majors Jacques Mordwinow, Pierre d'Olitz, le Prince Lubomirsky, Pierre Panin & Nicolas Leontiew ; Elle créa aussi Généraux-Majors les Brigadiers Jean de Treiden, Jean de Nummers, de Berg, Charles de Gangreven, Fedor Kokoschkin, Jean Leontiew, Pierre Jeropkin, le Prince Fedor Dolgorowckow & Charles de Rosen, ainsi-que le Colonel Pierre Jakowlew.

POLOGNE. On est en ce Royaume dans une espèce d'étonnement de ce que les Prussiens y ont pénétré ; qu'une partie de leur Armée est arrivée à *Posnanie* ; que son Avant-garde a déjà poussé jusques près de *Thorn*, & qu'un détachement de Hussars de la même Armée a paru aux environs de *Cracovie*. Cette invasion a occasionné des conférences à *Varsovie* entre les Ministres & les Grands de la Couronne, qui appréhendent de voir le théâtre de la guerre s'ouvrir aussi dans leur Patrie.

Le **DANNEMARC** n'offre rien de considérable si ce n'est qu'on s'y prépare à mettre en mer une Escadre nombreuse, & qu'on attend à *Coppenhague* un Ministre de la République des Provinces Unies des Pays-Bas, qui est Mr. de la Calmette, bon Négociateur. On sait qu'il vient avec des instructions, dont un des principaux articles est de sonder les dispositions de Sa Majesté Danoise pour former un Traité d'alliance défensive avec elle, au cas que les Etats-Généraux soient obligés de rompre

avec

avec la Grande-Bretagne. Selon ce Traité les Provinces-Unies mettroient en mer une Flotte considérable, & prendroient à leur solde un nombre de troupes Danoises.

A R T I C L E V.

Qui contient les Mariages & les Morts de personnes illustres, depuis le mois dernier.

Mariages. Jacques-Charles de Chabannes-Curton, Comte de Rochefort, fils de Jean-Baptiste de Chabannes, Marquis de Chabannes-Curton, fut marié le 20. Février à Paris avec Marie-Elisabeth de Talleyrand de Perigord, fille de feu Daniel-Marie Anne, Marquis de Talleyrand. Leurs Maj. Très-Christiennes ont signé leur Contract de Mariage. Elles ont signé aussi celui de Charles Comte de Broglie, qui épousa le 21. Mars dans la même Ville Louise-Auguste de Montmorency, premier Baron Chrétien.

Voici quatre Morts oubliées le mois dernier.

Le 29. Novembre dernier mourut à Nancy Angelique-Charlotte de Torcy, fille de Paul-François de Torcy, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien & Commandant des Ville & Citadelle de Nancy, & de Marie-Louise Dufrene Du Cange.

Le 10. Janvier mourut dans la même Ville, Emmanuel-Dieudonné, Comte de Nay & de Richecourt, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St. Etienne, Prieur de Perouze, Marquis de Treschietto, ancien Président de

des Princes &c. Avril 1759. 311

tous les Conseils du Grand Duché de Toscane & Conseiller d'Etat Intime & Actuel de Leurs Majestés Impériales & Royales.

Dans le même tems mourut aussi Madame de Lenoncourt, épouse du Comte de Raigecourt-Gournay, Chambellan de Leurs Maj. Imp. & Royales.

Le 5. Février mourut encore à Nancy Charlotte-Benoît Collenel, fille de Charles-François Collenel, Baron de Fontenay, Chevalier Conseiller d'Etat & Procureur de la Chambre des Comptes de Lorraine, & d'Elisabeth-Ursule Le Febvre.

MORTS. Frère Jean-Philibert de Fay de la Tour-Maubourg, Chevalier Hospitalier de St. Jean de Jerusalem, Grand Bailly de Lyon, Commandeur de la Commanderie de Monchamp, est mort le 4. Février au Puy en Velay dans la 80^{me} année de son âge. Il avoit été élevé par le Grand Maître à la dignité de Grand-Marchal de l'Ordre de Malthe.

Au commencement du même mois, Mr. Antoine Biretta, Evêque d'*Acerra* dans le Royaume de Naples, mourut dans son Diocèse.

Le 13. mourut à Paris dans sa soixante-unième année Messire Antoine-Antonin, Marquis de Longaunay, Gouverneur de *Carentan* & de *Pondrouves*.

Louïs Marquis de Monti, Sénateur de Bologne, est mort le 14. Il étoit frère du Maréchal de Camp de ce nom, qui est au service de France.

Dame Marie-Renée de Maupeou, Abbesse de l'Abbaye Royale de *Farmoutier* en Brie, Ordre de Saint Benoît, est morte dans son Abbaye, âgée de 63 ans.

Le Baron de Hagen, Général-Major au ser-

vice du Roi de Prusse, est mort à *Bautzen* ; & Mr. Jean-Gaspard de Krochow, aussi Général-Major, & Colonel d'un Régiment de Cuirassiers, au même service, est mort à *Schweidnitz*, n'ayant que 58 ans.

Louis-René-François de Salles de Courtarvel, Marquis de Pezé, a payé le même tribut à la nature, à *Paris*.

François-Charles Comte de Wratislau de Mitrowitz, Conseiller Privé Actuel & Chambellan de l'Impératrice-Reine Apostolique, est mort à *Prague* le 23. ayant 63 ans.

Le 27. mourut à *Wolffembuttel*, âgé de 91 ans, Mr. de Gabelkoven Général-Major au service du Duc de Brunswich-Wolffembuttel.

Le Prince Komorawsky, Archevêque de *Gnesne* & Primat du Royaume de Pologne, est mort le 2. Mars à *Skiernitwicz*, n'ayant que 60 ans.

Mr. de Viguiet, Supérieur de la Communauté des Prêtres de Saint Sulpice à *Paris*, & Abbé de l'Abbaye Royale de *Bonlieu*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de Limoges, décéda le 3. à *Paris*, âgé seulement de 54 ans.

Nicolas Saulx de Tavannes, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, de la création du Pape Benoît XIV. du 5. Avril 1756, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie, Grand Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit & Proviseur de Sorbonne, mourut à *Paris* le 10. dans la soixante-neuvième année de son âge. La douceur de ses mœurs & la sagesse de son gouvernement dans son Diocèse lui avoient attiré la confiance du Roi & celle de la Reine. Il vaque par cette mort 21 Chapeaux dans le Sacré Collège.

Messire

des Princes &c. Avril 1759. 313

Messire Robert Tranquille de Couvert de
Coulons, Archidiacre & Chanoine de Bayeux,
Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de
Longues, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de
Bayeux, est mort le 16. dans sa soixante-cin-
quième année.

Mr. Omer Joly de Fleury, Avocat-Général
au Parlement de Paris, en y dénonçant le Grand
Dictionnaire de l'Encyclopédie avec le Livre
intitulé *De l'Esprit*, qui ont été condamnés, s'est
exprimé entre-autres en ces termes.

*Le Livre de l'Esprit est comme l'abregé de cet
Ouvrage trop fameux, qui dans son véritable
objet, devoit être le Livre de toutes les connois-
sances, & qui est devenu celui de toutes les er-
reurs. On ne cessoit de nous le vanter comme le
monument le plus propre à faire honneur au
génie de la Nation, & il en fait aujourd'hui
l'opprobre. A l'ombre d'un Dictionnaire, qui
rassemble une infinité de notions utiles & curieu-
ses sur les Arts & les Sciences, on y a fait en-
trer une compilation alphabétique de toutes les
absurdités, de toutes les impiétés répandues dans
tous les Auteurs; on les a embellies, augmen-
tées, mises dans un jour plus frappant. Ce Dic-
tionnaire est composé dans le goût de celui de
Bayle. On y développe, selon le genre des arti-
cles, le Pour & le Contre; mais le Contre,
quand il s'agit de la Religion, des Mœurs, de
l'Autorité, y est toujours exposé clairement &
avec affectation.*

La manière d'adorer le vrai Dieu, nous dit
le Rédacteur de cet article, ne doit jamais s'é-
carter

carter de la Raison, parce que Dieu est l'Auteur de la Raison, & qu'il a voulu qu'on s'en servît même dans les jugemens de ce qu'il convient de faire, ou ne pas faire à son égard.

Voilà le langage du Déiste ennemi de la Révélation, parce qu'il croit qu'elle s'écarte de la Raison qu'il consulte seule. Il veut ignorer que Dieu a pu révéler & en effet a révélé à l'homme qu'il en exigeoit un culte surnaturel; que l'homme dès qu'il connoît sa volonté, doit s'y soumettre, & que la Raison le conduit jusqu'à la Révélation qui devient son guide.

Par une conséquence de ce principe, loin de parler de ce qui concerne le culte de l'Être Suprême au mot Dimanche, le Rédacteur ne présente dans cet article qu'une longue Dissertation, pour prouver la nécessité de travailler en ce jour, pour supputer la perte que fait le commerce par l'inaction des ouvriers; & pour appuyer ses sentimens, il abuse des textes de l'Écriture par les fausses interprétations qu'il leur donne.

Des Ecrivains, qui regardent l'existence de Dieu comme problématique, reconnoitroient-ils la Divinité de Jesus-Christ? Ils le comparent avec ces Législateurs, qui, pour rendre leurs Loix plus utiles, les appuyerent du dogme des peines & des récompenses d'une autre vie. Et d'après différentes réflexions, qu'ils avancent sur les autres Législateurs, qui, selon leur expression, pour imprimer aux Peuples le respect envers les Loix, qu'ils leur donnoient, ont aussi aspiré à l'honneur d'en être regardés comme les organes de la Divinité, ils proposent un moyen de mesurer les degrés de vérité que les États en retirent. Ils affectent de mettre dans

la bouche de l'impiété des reproches contre la perfection de la Morale du Christianisme, & conduisent le Lecteur à cette exclamation : Qui l'eût crû que le Christianisme, en proposant aux hommes sa sublime Morale, doit se défendre du reproche de rendre les hommes malheureux dans cette vie, pour vouloir les rendre heureux dans l'autre ?

Nous n'entrerons pas dans la discussion de l'article de l'Âme ; il nous suffit de vous annoncer, que l'on y enseigne le pur Matérialisme, & l'impiété y est répandue avec une profusion affectée & capable de révolter tout Lecteur judicieux.

Parlent-ils de la Conscience, ils en sollicitent la liberté, & par une suite nécessaire la tolérance universelle. Quelle liberté funeste, si on l'accordoit à tant de Consciences erronées, fanatiques ? Parler ainsi, n'est-ce pas du même coup traverser les Loix & ouvrir les portes à tous les desordres ? &c.

L'Echo. Journal de Musique établi à Liege depuis le premier Janvier 1758.

On rassemble dans ce Journal tout ce que la Musique Françoise & l'Italienne ont de plus agréable, de plus vif & de plus brillant. On y trouve des Airs Italiens avec des Parodies Françoises ; de grands Airs & des Chansons des meilleurs Maîtres de cette Ville ; en un mot, on ne néglige rien afin de rendre ce Journal très-intéressant pour les amateurs de Musique. Le succès qu'il a eu jusqu'à présent est d'un grand présage pour l'avenir, & l'Auteur va faire de nouveaux efforts pour le porter au point de perfection dont il est susceptible. Il est de 24 pages de gravure qui contiennent des Airs, Chansons, Brunettes, Rondes, Vaudevilles, DanSES, Duo-Bachiques, ou Tendres, Menuets Contredan-
ses

fes &c. Ce Recueil paroît chaque mois. Il coute 15 livres de France par année, & 3 livres de port pour les douze Recueils. Moyennant 18 livres de France payées d'avance on le recevra franc, en quelque lieu que ce soit.

On peut s'adresser au Sieur Benoît Andrez, Graveur derrière St. Thomas à Liege, & dans tous les Bureaux des Postes de l'Europe.

Ou bien à Paris au Sr. Lutton, Commis au Bureau du Mercure de France, rue Ste. Anne, Butte St. Roch.

Et à Lyon au Sr. De la Roche Libraire Imprimeur de la Ville.

Le Sieur Benoît Andrez, Graveur, vient aussi de mettre au jour une Edition corrigée d'un Ouvrage très-singulier, gravé en France sous ce titre: *Le Jeu des Dez Harmonique*, contenant plusieurs calculs, par lesquels toute personne composera différens Menuets avec l'accompagnement de la Basse, en jouant avec deux Dez, même sans savoir la Musique. La manière d'opérer est expliquée dans ce Recueil. Il se vend deux escalins, & se trouve chez le Sieur Benoît Andrez derrière St. Thomas à Liege, & à la Comédie dans l'Orchestre.

Un Sirop appelé le *Sirop de longue vie*, nous est annoncé comme rétablissant la santé de quelque maladie l'on soit accablé, & qu'il prolonge la vie. C'est-à-dire, que par son secours on n'a plus besoin d'Apoticaire ni de Médecins. On doit en prendre tous les matins une cueillerée à jeun. Il est du prix de dix livres de France la pinte & de cinq livres la demie pinte. C'est, suivant le dire public, une heureuse découverte que ce Sirop. Il se vend chez *La Roche*, Chirurgien Dentiste, rue St. Pierre à Metz, qui doit en avoir le secret d'un Seigneur Etranger. On peut donc s'adresser à ce Dentiste qui donnera avec le Sirop un Imprimé qui en explique les propriétés.

Page 233 du dernier Journal, ligne 272
 Benoît XII. lisez Clement XII.